



OUTILS DE RECHERCHE SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE



Bureau
international
du Travail

Genève

Enquête de l'OIT sur les travailleurs domestiques

Lignes directrices préliminaires



REMERCIEMENTS

L'auteur du présent guide est Farhad Mehran (mehranxfarhad@yahoo.com), consultant indépendant, qui a formulé des conseils techniques au sujet de la conception et la réalisation des enquêtes pilotes nationales sur le travail domestique en Tanzanie et en Zambie. M. Mehran est statisticien, diplômé du Département de statistique de l'Université Harvard (PhD 1973), ancien Directeur du Bureau de statistique du Bureau international du Travail à Genève, et chargé de cours de mathématiques appliquées et de statistique à l'Université de Neuchâtel, en Suisse. Lorsqu'il était en poste au BIT (1975-2005), il a participé à l'élaboration de normes internationales sur diverses questions dans le domaine des statistiques du travail en particulier, les définitions internationales de l'emploi et du chômage, et les estimations mondiales du travail des enfants et du travail forcé. Il est co-auteur du manuel du BIT sur les Enquêtes sur la population active, l'emploi, le chômage et le sous-emploi (Genève, 1990). Il a participé à la conception et à la mise en œuvre de programmes nationaux de statistiques du travail dans plus de 20 pays.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
TABLE DES MATIÈRES	2
1. INTRODUCTION	3
2. OBJECTIFS DES MESURES	5
3. CONCEPTS ET DÉFINITIONS	7
• TRAVAILLEUR DOMESTIQUE	7
• RELATION DE TRAVAIL	7
• BRANCHE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	8
• PROFESSION	9
• TRAVAILLEUR DOMESTIQUE MIGRANT	11
• ENFANT QUI TRAVAILLE COMME DOMESTIQUE	11
4. ÉLABORATION DES QUESTIONNAIRES	13
• QUESTIONNAIRES POUR LES ENQUÊTES SUR LA POPULATION ACTIVE	13
• QUESTIONNAIRE DÉDIÉ, DE CONCEPTION SPÉCIALE	17
• COMBINAISON DES CONCEPTIONS DES QUESTIONNAIRES	24
5. PLAN DE SONDAGE	27
• TIRAGE À PLUSIEURS DEGRÉS	27
• TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	30
• BASE DE SONDAGE ET STRATIFICATION	31
• RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON ET SÉLECTION DES UNITÉS PRIMAIRES D'ÉCHANTILLONNAGE	32
• LISTAGE ET SÉLECTION DES MÉNAGES DE L'ÉCHANTILLON	34
• CALCUL DES COEFFICIENTS D'EXTRAPOLATION	36
6. OPÉRATIONS DES ENQUÊTES	39
• OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN	39
• TRAITEMENT DES DONNÉES	40
• PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SOUS FORME DE TABLEAUX	43
7. ENQUÊTES DE L'OIT EN TANZANIE ET EN ZAMBIE	46
• AMPLEUR DU TRAVAIL DOMESTIQUE	46
• PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES	47

1. INTRODUCTION

En juin 2011, la Conférence internationale du Travail a adopté la convention (n° 189) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, et la recommandation complémentaire n° 201.¹ Il s'agit des premières normes internationales du travail spécialement conçues pour les travailleurs domestiques. Ces normes reconnaissent la valeur économique et sociale du travail domestique, affirment que les travailleurs domestiques ont des droits humains et des droits fondamentaux au travail, comme les autres travailleurs, et préconisent l'adoption de mesures de lutte contre l'exclusion existante des travailleurs domestiques de la protection du travail et de la protection sociale, des mesures de réduction des déficits de travail décent auxquels ils sont confrontés et des mesures de promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Pour aider les gouvernements et les partenaires sociaux dans leurs efforts visant à améliorer la protection des droits des travailleurs domestiques et de leurs conditions de travail et de vie, il est nécessaire de procéder à des analyses fiables de l'état du travail domestique. Ces analyses devraient comprendre des études quantitatives et qualitatives couvrant, entre autres aspects, le nombre de travailleurs domestiques et de ménages qui les emploient, leur profil sociodémographique, les caractéristiques et conditions de leur emploi, les dispositions contractuelles et les modes de recrutement.

Dans le cadre de la stratégie mondiale de l'OIT pour l'action, Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques, le Service du BIT des marchés du travail inclusifs, des relations professionnelles et des conditions de travail (INWORK) et les bureaux extérieurs de l'OIT pour la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda et pour la Zambie, le Malawi et le Mozambique ont entrepris de réaliser deux enquêtes nationales sur les travailleurs domestiques en Tanzanie et en Zambie en 2012-2013. Ces enquêtes ont été menées au titre des engagements pris par l'OIT en vue d'aider la Tanzanie et la Zambie à produire une analyse fiable de la situation des travailleurs domestiques pour éclairer les examens et échanges de vues sur la politique générale et la législation.² Les résultats des deux enquêtes ont été évalués lors de deux ateliers spécialement organisés à Dar es-Salaam et Lusaka en septembre 2013 et les rapports finals ont été ultérieurement publiés dans deux rapports distincts.³

Le présent rapport a pour objet de tirer parti de l'expérience acquise grâce à ces deux enquêtes pour produire des lignes directrices préliminaires sur la conception et la mise en œuvre d'enquêtes sur les travailleurs domestiques dans les pays présentant un intérêt. Il est organisé en six sections. Outre la présente section introductive, les autres sections décrivent les objectifs des mesures des enquêtes sur les

¹ - *Convention de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques*, Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, Conférence internationale du Travail, Genève, 2011.

http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C189
- *Recommandation de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques*, Recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.

http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R201

² Les enquêtes ont été menées sous la supervision d'Amelita King Dejardin, du BIT, avec l'aide de Farhad Mehran, consultant pour le BIT.

³ - Kahyara, Godius, consultant pour le BIT, *Final Draft Report on Domestic Workers Survey in Tanzania*, Département d'économie, Université de Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, août 2013.

- Chibuye, Miniva, et Siyota, Owen, consultants pour le BIT, *Profile of Domestic Workers in Zambia*, Lusaka, septembre 2013.

travailleurs domestiques (section 2), les principaux concepts et définitions (section 3), les conceptions des questionnaires et de l'échantillonnage (sections 4 et 5, respectivement), les aspects particuliers des opérations des enquêtes (section 6) et, en dernier lieu, certains résultats des enquêtes de l'OIT réalisées en Tanzanie et en Zambie (section 7).

2. OBJECTIFS DES MESURES

Les enquêtes de l'OIT sur les travailleurs domestiques ont pour principal objectif d'estimer le nombre de travailleurs domestiques et d'analyser les caractéristiques sociodémographiques essentielles de ces travailleurs et des ménages qui les emploient. Il s'agit notamment du nombre de travailleurs domestiques par type, logés ou non chez l'employeur, rémunérés ou non, dans le cadre d'une relation de travail formelle ou informelle, migrants ou non, membres ou non de la famille (non pas de la "famille nucléaire", mais venant d'une autre famille ou d'un autre ménage). Les autres objectifs spécifiques sont l'estimation de l'incidence et des caractéristiques des ménages ayant des travailleurs domestiques et du nombre moyen de travailleurs domestiques engagés par différents types de ménages.

Le BIT a récemment établi des estimations mondiales et régionales des travailleurs domestiques fondées sur des données tirées des recensements de la population et des grandes enquêtes sur les ménages réalisés dans 117 pays et territoires.⁴ Au vu de ces résultats, il y avait, selon les estimations, 52 millions de travailleurs domestiques dans le monde en 2010. La grande majorité d'entre eux étaient de sexe féminin (81%). Des résultats distincts concernant les tendances mondiales indiquent que le pourcentage de travailleurs domestiques dans l'emploi total au niveau mondial a augmenté en moyenne, passant de 1,5% en 1995 à 1,7% en 2010.

Les chiffres mondiaux sous-estiment probablement le nombre de travailleurs domestiques dans la plupart des régions. Premièrement, les données nationales correspondantes se rapportaient généralement à la population en âge de travailler, habituellement les personnes âgées de 15 ans et plus, ce qui laissait de côté les enfants âgés de moins de 15 ans qui travaillent comme domestiques. Deuxièmement, dans la plupart des cas, les données disponibles concernaient l'emploi principal. Certains travailleurs domestiques n'exécutent un travail domestique que dans le cadre d'un emploi secondaire ou subsidiaire (environ 6% selon l'enquête menée par l'OIT en Tanzanie précédemment mentionnée). Il y a aussi la question des erreurs de réponse dans les recensements et enquêtes classiques. Il se peut que certains travailleurs domestiques ne sachent pas que leur activité est en fait une forme d'emploi, en particulier en l'absence de rémunération. En pareils cas, ils sont généralement mentionnés comme ne faisant pas partie de la main-d'œuvre et ne sont donc pas comptés parmi les travailleurs domestiques. L'expérience a montré qu'à moins d'inclure dans le questionnaire des questions spéciales à des fins de vérification, un nombre considérable de travailleurs domestiques pouvaient ne pas être couverts par l'enquête. Dans l'enquête réalisée en Tanzanie, près d'un tiers des travailleurs domestiques ont été détectés grâce à des questions spécialement conçues. La description et les résultats des enquêtes réalisées en Tanzanie et en Zambie figurent dans les références déjà mentionnées.

La difficulté fondamentale à laquelle se heurtent les enquêtes sur les travailleurs domestiques est donc l'identification et le décompte exacts des travailleurs domestiques et de leurs employeurs. Beaucoup de travailleurs domestiques accomplissent des tâches pour le compte de ménages dans le cadre de dispositions informelles en échange de nourriture et d'un logement. Il se peut qu'ils soient membres de la famille et non rémunérés et qu'ils ne se considèrent donc pas comme des "travailleurs domestiques", et

⁴ OIT, *Domestic workers across the world: Global and regional statistics and the extent of legal protection*, Bureau international du Travail, Genève, 2013.

qu'ils ne soient d'ailleurs pas considérés comme tels par leurs employeurs et les autres. Dans certaines communautés, le travail domestique demeure l'expression de structures sociales et de traditions anciennes, et n'est donc pas perçu comme un "emploi". Par ailleurs, lorsque le travail domestique est socialement stigmatisé, les travailleurs domestiques refuseront souvent de s'identifier comme tels. Le problème de la traite des êtres humains qui alimente le travail domestique ou la servitude domestique existe, et cela signifie que certaines catégories de travailleurs domestiques seront probablement volontairement dissimulées.

3. CONCEPTS ET DÉFINITIONS

• TRAVAILLEUR DOMESTIQUE

La convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques définit le *travailleur domestique* dans son article 1,⁵

Article 1

Aux fins de la présente convention:

- (a) l'expression "travail domestique" désigne le travail effectué au sein de ou pour un ou plusieurs ménages;
- (b) l'expression "travailleur domestique" désigne toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail;
- (c) une personne qui effectue un travail domestique seulement de manière occasionnelle ou sporadique sans en faire sa profession n'est pas un travailleur domestique.

La disposition (a) vise à couvrir tant les travailleurs domestiques qui sont membres du ménage et vivent avec lui (travailleurs domestiques logés chez l'employeur) que ceux qui ne sont pas membres du ménage et ne vivent pas avec lui mais travaillent comme tels pour le compte de ce ménage (travailleurs domestiques non logés chez l'employeur). La disposition (b) vise à exclure les personnes qui exécutent un travail domestique dans ou pour le ménage et qui ne sont pas dans une relation de travail, comme les membres de la famille qui s'occupent de la maison sans qu'il y ait de relation de travail. Enfin, la disposition (c) vise à exclure les personnes qui accomplissent un travail domestique d'une manière occasionnelle, comme le baby-sitter ou l'homme à tout faire qui apporte les denrées achetées au supermarché.

• RELATION DE TRAVAIL

Le concept de "relation de travail" mentionné dans la définition du travailleur domestique donnée par le BIT devrait être interprété comme signifiant que le travailleur domestique est un employé du

⁵ OIT, *Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques*, Conférence internationale du Travail, Genève, juin 2011.

ménage dans ou pour lequel il travaille. Aux termes de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-1993),⁶ les *salariés* sont définis comme suit:

Personnes qui occupent des "emplois rémunérés", pour lesquels les titulaires ont des contrats explicites ou implicites, écrits ou oraux, qui leur donnent droit à une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent. Ces personnes peuvent être payées à la commission sur ventes, à la pièce ou en nature (par exemple, nourriture, logement, formation)

Il est courant dans certains pays que les ménages engagent des travailleurs domestiques en s'adressant à des sociétés de services, en particulier en ce qui concerne les infirmières appelées à s'occuper à domicile des membres âgés du ménage. Dans certains cas, le ménage conclut un contrat avec la société de services et celle-ci veille à ce que le service de soins soit fourni conformément aux conditions contractuelles, en engageant la même infirmière ou des infirmières différentes selon les jours. Dans d'autres cas, la société de services agit en tant que bureau de recrutement et le ménage conclut un contrat directement avec le travailleur domestique sélectionné. Dans les deux cas, le travailleur domestique a une relation de travail, dans l'un avec la société de services, et dans l'autre avec le ménage lui-même.

Une autre question concerne les travailleurs domestiques qui accomplissent des tâches domestiques pour le compte de plus d'un ménage. Il se peut qu'ils aient une relation de travail unique avec la société de services, ou bien autant de relations de travail que de ménages pour le compte desquels ils travaillent.

Il y a aussi des cas où, dans la pratique, l'existence d'une relation de travail peut être difficile à établir. Par exemple, dans le cas des personnes telles que les enfants placés dans une famille d'accueil, les orphelins, les parents éloignés ou les membres du ménage sans lien avec lui qui exécutent des tâches domestiques du ménage en l'absence de contrat formel, il peut y avoir un accord implicite avec les parents ou les personnes responsables selon lequel les tâches en question sont effectivement accomplies ou censées être accomplies en échange de la nourriture et du logement et d'autres avantages, mais cela peut être difficile à déterminer dans la pratique.

• BRANCHE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Selon les statistiques économiques et le système de comptabilité nationale, un ménage doté d'un travailleur domestique est une unité économique produisant des services domestiques tels que le nettoyage, la cuisine, le repassage, etc. Le produit de l'activité est consommé par le ménage employeur.

⁶ OIT, *Classification internationale d'après la situation dans la profession, CISP-93*, quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 1993.

Dans ce sens, il est possible d'identifier les travailleurs domestiques en fonction de leur branche d'activité économique. En règle générale, la *branche d'activité économique* est une caractéristique d'une unité économique, ou plus précisément, d'un établissement. Elle désigne le type de biens produits ou de services fournis par l'établissement. L'établissement est généralement une ferme, une mine, une usine, un atelier, un magasin, un bureau ou une unité économique de type similaire. Mais dans le cas des travailleurs domestiques, le ménage dans lequel ils travaillent constitue un établissement. Le chef du ménage ou un autre membre du ménage est l'employeur, et les services fournis comme le nettoyage, la cuisine, etc. constituent les produits de l'établissement.

La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, CITI Rev. 4, classe les activités économiques en 21 grandes catégories dénommées sections, comme le montre la liste ci-après.⁷ La section T concerne les activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour leur usage propre, subdivisées en divisions, groupes et classes. Les travailleurs domestiques sont classés dans la division 97, le groupe 970 et la classe 9700:

Division: 97 - Activités des ménages privés employant du personnel domestique

Groupe: 970 - Activités des ménages privés employant du personnel domestique

Classe: 9700 - Activités des ménages privés employant du personnel domestique

La division 97, le groupe 970 et la classe 9700 sont identiques et comprennent des activités telles que celles des bonnes, cuisiniers ou cuisinières, serveurs, valets de chambres, maîtres d'hôtel, blanchisseuses, jardiniers, portiers, palefreniers, chauffeurs, gouvernantes, gardes d'enfants à domicile, précepteurs, secrétaires, etc. Elles excluent la fourniture de services tels que la cuisine, le jardinage, etc. par des prestataires de services indépendants (sociétés ou individus).

En liaison avec le concept de ménage employeur de travailleurs domestiques, on peut considérer le concept de ménage fournisseur de travailleurs domestiques. Seuls les ménages qui fournissent des travailleurs domestiques non logés chez l'employeur peuvent être aisément mesurés dans les enquêtes sur les travailleurs domestiques. Pour mesurer les ménages qui fournissent des travailleurs domestiques logés chez l'employeur, il est nécessaire d'avoir des renseignements supplémentaires sur le ménage originel dont le travailleur domestique logé chez l'employeur était membre.

• PROFESSION

Un travailleur domestique peut avoir à s'acquitter de diverses tâches et fonctions dans le ménage où il travaille et pour le compte de celui-ci, par exemple la cuisine, le nettoyage, le repassage, le jardinage, etc. Les tâches et fonctions du travailleur domestique définissent sa *profession*. Selon la Classification

⁷ Nations Unies, *Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques, CITI-08, Rev. 4*, <http://unstats.un.org/unsd> (cliquer sur Methods & Classifications).

internationale type des professions (CITP), la *profession* désigne le type de travail accompli par une personne employée (ou le type de travail qu'elle accomplissait auparavant, ou qu'elle souhaite accomplir, si elle est au chômage), sans considération de la branche d'activité économique ou de la situation dans l'emploi de la personne. Un système de classification des professions regroupe les professions comportant des tâches et fonctions similaires, ou bien tient compte de la similarité des compétences requises pour s'acquitter des tâches et fonctions de l'emploi.

Le diagramme 1 ci-dessous présente l'intitulé des professions et les codes des diverses tâches et fonctions des travailleurs domestiques sur la base de la Classification internationale type des professions (CITP-88) ainsi que de la classification internationale plus récente (CITP-08).⁸

Diagramme 1. Professions des travailleurs domestiques: quelques exemples tirés des classifications internationales types des professions

Tâches et fonctions	Intitulé de la profession	CITP-88	CITP-08
Travail domestique, général	Aides de ménage à domicile	9131 5-40.20	9111
	Intendants et gouvernantes	5121 5-20.20	5152
	Aides de ménage à domicile	9131 5-40.20	9111
	Personnel de compagnie et valets de chambre	5142 5-40.30	5162
Cuisine des repas	Cuisiniers	5122 5-31.30	5120
	Aides de ménage à domicile	9131 5-40.90	9111
Repassage	Repasseuses, à la main	9133 5-60.10	9121
	Laveuses, lessive, à la main	9133 5-40.90	9121
Nettoyage de la maison	Laveurs et repasseurs de linge à la main	9133 5-40.20	9121
Soins aux nourrissons et enfants	Gardes d'enfants	5131 5-40.35	5311
Soins aux personnes malades ou handicapées	Aides-soignants à domicile	5131 5-40.35	5311
Jardinage	Jardiniers	6113 6-27.40	6113, 9214
Transport des membres du ménage	Chauffeurs	8322 9-85.90	8322
Surveillance des locaux	Gardes, agents de sécurité	5169 5-82.40	5414, 5419

⁸ OIT, *Classification internationale type des professions, CITP-88*, <http://laborsta.ilo.org> (cliquer sur classifications). <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/index.htm>

• TRAVAILLEUR DOMESTIQUE MIGRANT

Dans beaucoup de régions et de pays du monde entier, le travail domestique est accompli dans une proportion exagérément élevée par la main-d'œuvre migrante. Les migrants sont généralement plus exposés que les ressortissants nationaux au risque d'exploitation et d'abus en raison de leur statut de migrants, souvent non déclarés et mal protégés par la législation. Il faut donc que les initiatives visant à octroyer une meilleure protection aux travailleurs domestiques tiennent compte des conditions particulières dans lesquelles se trouvent les travailleurs migrants.

Le statut de migrant d'un travailleur domestique peut être défini en fonction de la durée du séjour dans le pays, ou de la nationalité ou encore du pays de naissance. Selon les recommandations internationales en matière de statistiques des migrations,⁹ les trois concepts désignent:

Stock de migrants internationaux

Ensemble des personnes qui ont changé de pays de résidence habituel, c'est-à-dire celles qui ont passé au moins un an dans un pays autre que celui dans lequel elles résident au moment de la collecte de données

Population étrangère

Toutes les personnes qui vivent habituellement dans ce pays et ont la nationalité d'un autre

Population d'un pays née à l'étranger

Toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays et sont nées dans un autre pays

Le statut des travailleurs domestiques du point de vue de la migration peut aussi être défini en fonction de leurs flux migratoires internes.

• ENFANT QUI TRAVAILLE COMME DOMESTIQUE

Dans beaucoup de pays, le travail domestique peut être accompli par de très jeunes enfants, dès l'âge de 5 ans. Conformément à la convention n° 189 et à la recommandation n° 201 de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, les estimations mondiales de l'OIT nouvellement publiées sur les enfants qui travaillent et le travail des enfants ont visé à produire des estimations séparées du travail des enfants dans le travail domestique. D'après ces résultats, il y avait en

⁹ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Révision 1*, Études statistiques, Série M, n° 58, Rev. 1, Nations Unies, New York, 1998.

2012 environ 11,5 millions d'enfants, âgés de 5 à 17 ans, travaillant comme domestiques dans des conditions caractéristiques du travail des enfants (4 millions de garçons et 7,5 millions de filles).¹⁰

Pour couvrir les enfants qui travaillent comme domestiques, l'enquête sur les travailleurs domestiques devrait en principe fixer à 5 ans l'âge minimum limite pour le recueil des données sur les activités d'emploi et les caractéristiques économiques de la population.

¹⁰ OIT *Tendances mondiales du travail des enfants 2008-2012*, Yacouba Diallo, Alex Etienne et Farhad Mehran, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), Bureau international du Travail, Genève, 2013.

4. ÉLABORATION DES QUESTIONNAIRES

Il est possible de mesurer les travailleurs domestiques à l'aide de questionnaires classiques utilisés pour les enquêtes sur la population active, ou bien de questionnaires dédiés, spécialement conçus pour des enquêtes autonomes, ou encore d'une combinaison des deux. Ces approches sont décrites ci-après, ainsi que leurs avantages et leurs limites.

Dans certains pays, les travailleurs domestiques sont identifiés au moyen d'une question sur la relation avec la personne de référence du ménage figurant dans la liste du questionnaire concernant le ménage. Cependant, cette pratique n'est pas recommandée car elle mesure les travailleurs domestiques en fonction de leur statut et non pas de leur activité. Par ailleurs, en règle générale, l'ordre des questions devrait permettre de couvrir aussi bien les emplois principaux que les emplois secondaires car certaines personnes peuvent être engagées comme travailleurs domestiques dans le cadre d'emplois secondaires.

• QUESTIONNAIRES POUR LES ENQUÊTES SUR LA POPULATION ACTIVE

Les enquêtes sur la population active sont généralement conçues pour mesurer l'activité économique de la population en âge de travailler d'un pays donné. Dans ce cadre de la population active, les activités d'emploi sont mesurées par rapport à une courte période de référence, par exemple les sept derniers jours ou la dernière semaine calendaire. L'activité d'emploi, c'est-à-dire toute activité visant à produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit, prime sur toute autre activité. Ainsi, même une heure de travail en échange d'une rémunération ou d'un profit au cours de la période de référence suffit pour classer la personne comme étant en emploi.¹¹ Sont aussi classées comme employées les personnes qui n'étaient "pas au travail" au cours de la période de référence en raison d'une absence temporaire d'un poste de travail (pour des motifs tels que la maladie, les jours fériés ou les vacances), ou en raison d'aménagements du temps de travail (comme le travail en rotation par équipes, les horaires flexibles, le repos compensatoire des heures supplémentaires).

Les questionnaires utilisés pour les enquêtes sur la population active comprennent habituellement deux questions ou plus pour identifier les personnes en emploi et une série de questions additionnelles pour déterminer les caractéristiques de l'emploi principal et de l'emploi secondaire de la personne employée considérée. Le jeu minimal de questions concerne la situation dans l'emploi, la branche d'activité économique et la profession. Ces questions sont aussi fréquemment couvertes dans les recensements de la population et les autres grandes enquêtes nationales sur les ménages telles que les enquêtes sur les niveaux de vie et les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

¹¹ OIT *Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre*, adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, Bureau international du Travail, Genève, 2013.

Le diagramme 2 ci-après reproduit les questions pertinentes formulées dans le questionnaire-type du BIT pour les enquêtes sur la population active.¹² La présentation, le nombre de questions et leur enchaînement ont été légèrement modifiés pour les adapter à la présente étude. Dans les trois premières colonnes figurent, respectivement, le nombre de questions, la formulation des questions et les catégories de réponse correspondantes. Dans les trois dernières colonnes figurent des réponses fictives pour trois exemples particuliers. Dans chaque cas, les catégories de réponse figurent en grisé.

Les trois exemples correspondent à trois travailleurs domestiques, une aide de ménage, une cuisinière et une aide-soignante à domicile s'occupant de personnes âgées. L'aide de ménage a travaillé durant la semaine de référence et a répondu affirmativement à la première question (A1) sur le travail en échange d'un salaire ou d'un traitement ou d'un autre revenu en espèces ou en nature la semaine précédente.

La cuisinière a aussi travaillé durant la semaine de référence mais n'a pas répondu affirmativement à la question (A1) parce qu'elle n'a pas bien compris la question et pensait que, du fait qu'elle n'était pas rémunérée mais simplement nourrie et logée, elle ne devait pas se considérer comme travaillant en échange d'un revenu. Elle a toutefois répondu affirmativement à la question de vérification suivante (A2) concernant un éventuel travail rémunéré ou non même pour une heure seulement. Il est à noter que le dernier exemple dans la liste donnée pour préciser la question a contribué à ce que l'entretien couvre dûment cette activité.

Dans le dernier exemple, l'aide-soignante était en vacances durant la semaine de référence, et elle a donc répondu négativement aux deux questions A1 et A2, mais affirmativement à la troisième question (A3) concernant une absence temporaire du poste de travail.

Dans ces exemples fictifs, les trois travailleurs domestiques ont été correctement identifiés comme employés sur la base des trois premières questions du questionnaire (A1, A2 et A3). Les trois questions suivantes (A4, A5 et A6) déterminent leurs caractéristiques du point de vue de l'emploi, notamment leur statut de travailleur domestique. La profession de chaque personne est décrite à la question (A4a) concernant les tâches et fonctions et le code de profession approprié est marqué à la question (A4b): code 9111 de la CIP-08 pour l'aide de ménage; code 5120 de la CIP-08 pour la cuisinière; et code 5311 de la CIP-08 pour l'aide-soignante.

Diagramme 2. Projet de questionnaire-type du BIT pour les enquêtes sur la population active, extrait, version A

	Nombre de personnes		1	2	3
A1	La semaine dernière, avez-vous travaillé en échange d'un salaire ou d'un traitement, ou d'un autre revenu en espèces ou en nature (y compris un revenu tiré de votre propre activité commerciale ou	Oui	1→A	1→A4	1→A4
		Non	2	2	2

¹² Projet de questionnaire-type du BIT pour les enquêtes sur la population active (version A).

	d'une activité ou exploitation familiale)?				
A2	La semaine dernière, avez-vous accompli un travail, rémunéré ou non, même durant une heure seulement? Exemples: • Travail rémunéré comme salarié à temps partiel ou temporaire; • Travail rémunéré comme travailleur occasionnel; • Service militaire; • Travail non rémunéré dans le cadre d'une activité commerciale ou d'une exploitation agricole d'un autre membre du ménage; • Travail comme stagiaire ou apprenti dans une entreprise; • Travail rémunéré sous forme d'échange de main-d'œuvre; • Agriculture de subsistance pour votre usage personnel ou celui de votre famille; • Production, vente/troc de produits de l'agriculture, de la foresterie ou de la pêche, bruts ou transformés; • Vente/troc de denrées alimentaires, boissons, vêtements, produits de l'artisanat, etc. • Construction ou rénovation de maisons, réparation de voitures ou de biens durables pour le compte d'une autre personne, en échange d'une rémunération; • Travaux ménagers, lavage de vêtements, garde d'enfants, etc. en échange d'un paiement en espèces ou en nature (par ex., nourriture et logement). <i>ATTENTION! N'incluez pas les travaux ménagers non rémunérés exécutés par les membres du ménage pour leur propre compte ou pour celui d'autres ménages.</i>	Oui Non	1→A4 2	1→A4 2	1→A4 2
A3	La semaine dernière, avez-vous eu un travail, duquel vous avez été temporairement absent(e) et auquel il est certain que vous retournerez?	Oui Non	1→A4 2	1→A4 2	1→A4 2
A4a	Quel type de travail accomplissez-vous habituellement dans le cadre de l'emploi/l'activité que vous avez eu(e) la semaine dernière? Intitulé de la profession: <i>Exemples: vendeur de rue, agriculteur de subsistance, instituteur, infirmière diplômée, travailleur domestique, chauffeur de camion</i>		Aide de ménage à domicile	Cuisinier	Aide-soignant à domicile
A4b	Quelles sont vos principales tâches ou fonctions? Brève description des principales tâches ou fonctions	Code CITP	9111	5120	5311
A5a	Quel type d'industrie, d'entreprise, de service ou d'activité est mis en œuvre sur votre lieu de travail? <i>Exemple: service de surveillance d'un supermarché. Si</i>		Service domestique	Service domestique	Service domestique

	<i>la personne est établie à son propre compte, inscrivez son activité (par ex., agriculture de subsistance, pêche). Si elle accomplit un travail domestique rémunéré dans un ménage privé, inscrivez Service domestique</i>				
A5b	Quels sont les principaux biens ou services produits sur votre lieu de travail ou quelles sont ses principales fonctions? Exemples: vente de poisson, élevage de bétail, enseignement aux enfants, soins aux malades	Code CIP	9700	9700	9700
A6	Dans cet emploi/cette activité, étiez-vous...? LISEZ				
	Salarié(e) (travaillant pour quelqu'un d'autre en échange d'une rémunération en espèces ou en nature)	1	1	1	1
	Employeur (employant un ou plus d'un salarié)	2	2	2	2
	Travailleur indépendant (n'employant aucun salarié)	3	3	3	3
	Aidant sans être rémunéré(e) dans l'entreprise ou l'exploitation agricole d'un autre membre du ménage/de la famille.....	4	4	4	4
	Membre d'une coopérative de producteurs	5	5	5	5
	Autre (précisez): _____	6	6	6	6

Même si elles ont des professions différentes, les trois personnes dans cet exemple fictif relèvent de la même branche d'activité économique. Cela est consigné à la rubrique des réponses à la question (A5a) sur le type d'industrie, d'entreprise, de service ou d'activité mis en œuvre sur le lieu de travail. Dans tous les cas, l'activité est le service domestique et le code d'activité (A5b) est le code 9700 de la CITI Rev.4 correspondant aux activités des ménages privés employant du personnel domestique.

La situation dans l'emploi des trois personnes est aussi identique. Toutes les trois sont salariées, ce qui est consigné comme réponse à la question (A6). Les questionnaires pour les enquêtes sur la population active comprennent habituellement beaucoup d'autres questions sur les caractéristiques de l'emploi, y compris des questions pour déterminer la nature formelle ou informelle de l'emploi. Ces questions peuvent être incluses dans la partie A de l'enquête sur les travailleurs domestiques après la question A6. Par exemple, les questions complémentaires seraient les questions A7 sur le paiement de la sécurité sociale par l'employeur, A8 sur le congé annuel payé, A9 sur le congé de maladie payé, A10 sur les heures effectivement travaillées, A11 sur les heures habituellement travaillées, A12 sur les salaires et traitements reçus par le salarié le mois précédent ou lors de la dernière période de rémunération. Des questions supplémentaires sur la période de temps, exprimé en années, durant laquelle la personne a vécu ou travaillé comme travailleur domestique dans ou pour le ménage peuvent aussi être utiles à des fins d'analyse.

Les questions concernant les caractéristiques de l'emploi sont généralement répétées pour les emplois secondaires si la personne en a occupé un durant la période de référence. D'autres questions concernant la recherche d'un travail supplémentaire ou la possibilité d'en obtenir un sont posées pour déterminer le sous-emploi lié à la durée du travail. Pour les personnes qui ne sont pas en emploi, des questions complémentaires concernant la recherche d'un travail supplémentaire ou la possibilité d'en

obtenir un sont posées pour déterminer le chômage et la main-d'œuvre potentielle.

L'utilisation d'un questionnaire destiné aux enquêtes sur la population active de type classique pour identifier les travailleurs domestiques et recueillir des données à leur sujet comporte un certain nombre d'avantages. Il repose sur un cadre solide et testé sur la durée. Les matériels d'appui tels que les manuels de formation et les instructions pour les enquêteurs, les formules de codage et les règles d'édition, les plans pour la présentation sous forme de tableaux et les logiciels pour le traitement des données existent déjà et sont largement utilisés dans le monde entier. Lorsqu'il porte sur les emplois principaux et secondaires, le questionnaire peut en principe couvrir tout l'éventail des travailleurs domestiques. Enfin, du fait qu'il est conçu pour mesurer toutes les personnes employées, les résultats permettent d'établir une comparaison cohérente des travailleurs domestiques avec les autres catégories de travailleurs.

Cependant, cette utilisation présente aussi des inconvénients. Le questionnaire général peut induire en erreur dans le cas particulier des travailleurs domestiques. Il se peut que les travailleurs domestiques qui exécutent des tâches domestiques du ménage sans être rémunérés mais en échange d'autres avantages ne comprennent pas bien et répondent donc aux questions générales du questionnaire classique concernant le travail en échange d'une rémunération ou d'un profit. Par ailleurs, il se peut que les codeurs affectent un code erroné à la branche d'activité économique des travailleurs domestiques, surtout si l'enquêteur ne reconnaît pas correctement ou décrit mal l'activité commerciale du ménage qui emploie le travailleur domestique. Il y a aussi le risque que certains travailleurs domestiques ne figurent tout simplement pas dans le registre du ménage comme membres du ménage, ce qui fait qu'ils ne sont pas pris en compte par les questions sur la main-d'œuvre. Enfin, il y a le problème de la distinction à faire entre les travailleurs domestiques logés chez l'employeur et ceux qui ne le sont pas, et de la couverture des travailleurs domestiques qui ne sont pas membres du ménage.

• QUESTIONNAIRE DÉDIÉ, DE CONCEPTION SPÉCIALE

Une autre approche de l'élaboration des questionnaires consiste à demander qui sont les personnes qui exécutent les diverses tâches domestiques du ménage et, parmi elles, d'identifier celles qui ont une relation de travail. On pose une série de questions similaires mais distinctes pour obtenir des renseignements sur les membres du ménage qui exécutent diverses tâches domestiques pour le compte d'autres ménages dans le cadre d'une relation de travail.

À titre d'exemple, des séries de questions fondées sur l'expérience acquise avec l'enquête de l'OIT sur les travailleurs domestiques réalisée en Tanzanie et en Zambie sont proposées ci-dessous. Elles constitueraient la partie B et la partie C du questionnaire de l'enquête et viendraient après la partie A décrite plus haut. La partie B proposée concerne les tâches domestiques exécutées pour le compte du ménage interrogé (diagramme 3) et la partie C proposée concerne les tâches domestiques exécutées par les membres du ménage interrogé pour le compte d'autres ménages (diagramme 4).

Dans chaque cas, c'est la première question (B1 et C1) qui sert à répertorier les principales tâches domestiques et à vérifier qui les a accomplies. Les réponses multiples sont autorisées. La formulation des

questions au passé et par rapport à une courte période de référence déterminée correspond au principe d'activité du cadre relatif à la main-d'œuvre. Par ailleurs, la formulation des questions du type "qui a fait ou était censé faire" permet de tenir compte des travailleurs domestiques temporairement absents du travail pour cause de maladie, de vacances, ou pour une autre raison valable durant la période de référence.

Diagramme 3. Questionnaire (partie B) Tâches domestiques pour le compte de ce ménage

B1	Qui a accompli ou était censé accomplir les tâches ci-après pour le compte de ce ménage la semaine dernière d'une manière régulière (c'est-à-dire chaque jour, chaque nuit, chaque semaine)? Entourez une ou plusieurs tâches.										
	Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Nom de la personne										
1	Préparation des repas, cuisine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Lavage et repassage des vêtements	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	Collecte d'eau ou de bois à usage de la maison	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	Lavage de la vaisselle, nettoyage de la maison	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	Soins aux nourrissons, aux enfants de la famille	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	Soins aux personnes malades ou handicapées de la maison	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	Jardinage, entretien de la cour	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	Conduite de la voiture familiale pour le transport	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	Surveillance des locaux	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
0	Autres tâches domestiques, précisez	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B2	___ est-il/elle rémunéré(e) en espèces ou en nature pour ces tâches?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
	Si Oui passez à B5										
B3	Y a-t-il un accord voulant que ces tâches soient accomplies en échange d'un logement, de nourriture ou d'autres avantages?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
	Si Oui passez à B5										
4	Y a-t-il des conséquences négatives pour ___ s'il/si elle n'accomplit pas ces tâches?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
B5	___ est-il/elle un membre du ménage?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
	Si Oui passez à la partie C										
B6	___ est-il/elle un homme ou une femme?	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F
B7	Quel est l'âge de ___ en années révolues?										
B8	___ accomplissait-il/elle aussi ces tâches pour le compte d'autres ménages le mois dernier?										

Diagramme 4. Questionnaire (partie C) Tâches domestiques pour le compte d'un autre ménage

C1	Qui dans ce ménage a accompli ou était censé accomplir les tâches ci-après dans un autre ménage d'une manière régulière la semaine dernière (c'est-à-dire chaque jour, chaque nuit, chaque semaine)? Entourez une ou plusieurs tâches.										
	Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Nom										
1	Préparation des repas, cuisine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Lavage et repassage des vêtements	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	Collecte d'eau ou de bois à usage de la maison	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	Lavage de la vaisselle, nettoyage de la maison	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	Soins aux nourrissons, aux enfants de la famille	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	Soins aux personnes malades ou handicapées de la maison	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	Jardinage, entretien de la cour	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	Conduite de la voiture familiale pour le transport	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	Surveillance des locaux	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
0	Autres tâches domestiques, précisez	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C2	___ est-il/elle rémunéré(e) en espèces ou en nature pour ces tâches?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
	Si Oui passez à C5										
C3	Y a-t-il un accord voulant que ces tâches soient accomplies en échange de nourriture ou d'autres avantages?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
	Si Oui passez à C5										
C4	Y a-t-il des conséquences négatives pour ___ s'il/si elle n'accomplit pas ces tâches?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
C5	Pour le compte de combien d'autres ménages ___ accomplissait-il/elle ces tâches le mois dernier?										

L'enquêteur est censé identifier toutes les personnes qui ont exécuté ces tâches de la liste, qu'elles aient été rémunérées ou non, et qu'elles soient ou non membres du ménage. Ainsi, le/la conjoint(e) ou les membres de la famille devraient aussi être indiqués s'ils ont exécuté une partie ou la totalité des tâches domestiques durant la période de référence. La distinction entre les membres du ménage et les autres et l'identification de ceux qui devraient ou qui ne devraient pas être considérés

comme des travailleurs domestiques reposent sur les questions complémentaires concernant la relation de travail.

Comme dans le cas des enquêtes classiques sur la population active, il n'est souvent pas réaliste d'exiger que les personnes interrogées répondent elles-mêmes à toutes les questions dans les grandes enquêtes nationales sur les travailleurs domestiques. En général, il faut accepter les réponses de substitution lorsque tel ou tel membre adulte du ménage bien informé fournit des réponses pour tous les membres du ménage. Compte tenu de ce contexte, certaines questions de l'enquête sur les travailleurs domestiques devraient prévoir une catégorie spéciale de réponse pour inscrire "ne sais pas" lorsque la personne sondée n'a pas suffisamment d'informations pour répondre correctement à la question. Cette situation peut être particulièrement pertinente pour les questions B8 et C5 concernant le nombre d'autres ménages pour le compte desquels des tâches domestiques sont accomplies par la personne en question.

La mesure de la relation de travail est un aspect important de l'enquête sur les travailleurs domestiques, mais elle est souvent difficile à mettre en œuvre dans la pratique. Il est donc très important que les enquêteurs soient spécialement formés au concept de relation de travail et aux questions qui sont formulées pour mesurer cette relation dans la pratique. Ici, la relation de travail est mesurée au regard de trois critères possibles. Deux critères, formulés dans les questions B2 et B3 de la partie B et dans les questions C2 et C3 de la partie C, sont positifs (le fait de recevoir un paiement en espèces ou en nature ou bien l'existence d'un accord en échange du logement, de la nourriture ou d'autres avantages). Le troisième critère, formulé dans la question B4 de la partie B et dans la question C4 de la partie C, est négatif (l'existence de conséquences négatives si les tâches ne sont pas accomplies).

La question B4 de la partie B et la question C4 de la partie C peuvent être reformulées en questions ouvertes ou comportant des catégories de réponse prédéterminées établies sur la base d'une enquête pilote menée avant l'enquête complète. En fait, les trois questions concernant la relation de travail peuvent être totalement reformulées ou remplacées par des questions plus adaptées établies sur la base d'études approfondies portant sur la nature de la relation de travail des travailleurs domestiques généralement observée dans le pays.

Les catégories de réponses aux questions B2 et C2 concernant la rémunération peuvent être développées pour consigner séparément le type de paiement:

B2 (C2): ____ est-il/elle rémunéré(e) en espèces ou en nature pour ces tâches?

1. Rémunéré(e) en espèces uniquement
2. Rémunéré(e) en nature uniquement
3. Rémunéré(e) en espèces et en nature
4. Non rémunéré(e)

Des questions complémentaires peuvent être ajoutées pour déterminer si la personne bénéficie d'un repos hebdomadaire ou non. D'autres questions complémentaires peuvent aussi être ajoutées pour les personnes rémunérées de la question B2 ou C2 pour déterminer si la relation de travail est formelle ou informelle. Conformément aux directives internationales sur la mesure de l'emploi informel,¹³ les questions complémentaires peuvent être formulées pour tenir compte du paiement de la sécurité sociale par l'employeur (B2a ou C2a), du congé annuel rémunéré (B2b ou C2b) et du congé de maladie rémunéré (B2c ou C2c).

La question B5 de la partie B distingue les membres du ménage des autres et permet d'identifier les travailleurs domestiques logés chez l'employeur et ceux qui ne le sont pas. La question correspondante de la partie C du questionnaire n'est pas nécessaire puisque, telle qu'elle est conçue, elle s'adresse uniquement aux membres du ménage. Le cas échéant, la question concernant la relation avec la personne de référence du ménage peut aussi être utilisée pour distinguer les travailleurs domestiques logés chez l'employeur de ceux qui ne le sont pas.

Les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage sont inscrites dans le registre du ménage qui fait partie du questionnaire adressé aux ménages et qui, en principe, devrait venir avant les parties A, B et C. Les questions B6 et B7 de la partie B servent à consigner un ensemble minimum de renseignements (sexe et âge) concernant ceux qui ne font pas partie du ménage et qui ne figurent pas dans le registre. Des questions additionnelles peuvent être aussi incluses concernant la situation matrimoniale (B7a), le niveau d'études (B7b) et le statut de migrant, le lieu de naissance (B7c) et la nationalité (B7d).

Les dernières questions (B8 de la partie B et C5 de la partie C) sont utilisées pour identifier les travailleurs domestiques qui accomplissent des tâches domestiques dans plus d'un ménage. Ces renseignements sont aussi utilisés pour tenir compte des occasions multiples d'inclure ces travailleurs dans l'échantillon et donc pour ajuster leurs coefficients de pondération.

Les diagrammes 5 et 6 montrent les procédures à suivre pour identifier les travailleurs domestiques logés chez l'employeur et ceux qui ne le sont pas sur la base de la partie B et de la partie C du questionnaire proposé, respectivement. À chaque jonction, la branche de gauche correspond à la réponse "Oui" et celle de droite à la réponse "Non". Pour s'exercer, le lecteur pourra remplir le questionnaire proposé et vérifier les variables obtenues concernant l'exemple fictif de l'aide de ménage, de la cuisinière et de l'infirmière exposé plus haut. Le lecteur pourrait aussi jouer le rôle de l'enquêteur et celui de la personne interrogée et remplir le questionnaire pour son propre ménage.

¹³ OIT, "Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel", Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2003 http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/guidelines-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087622/lang--fr/index.htm.

Diagramme 5. Identification des travailleurs domestiques (logés ou non chez l'employeur) sur la base de la partie B du questionnaire

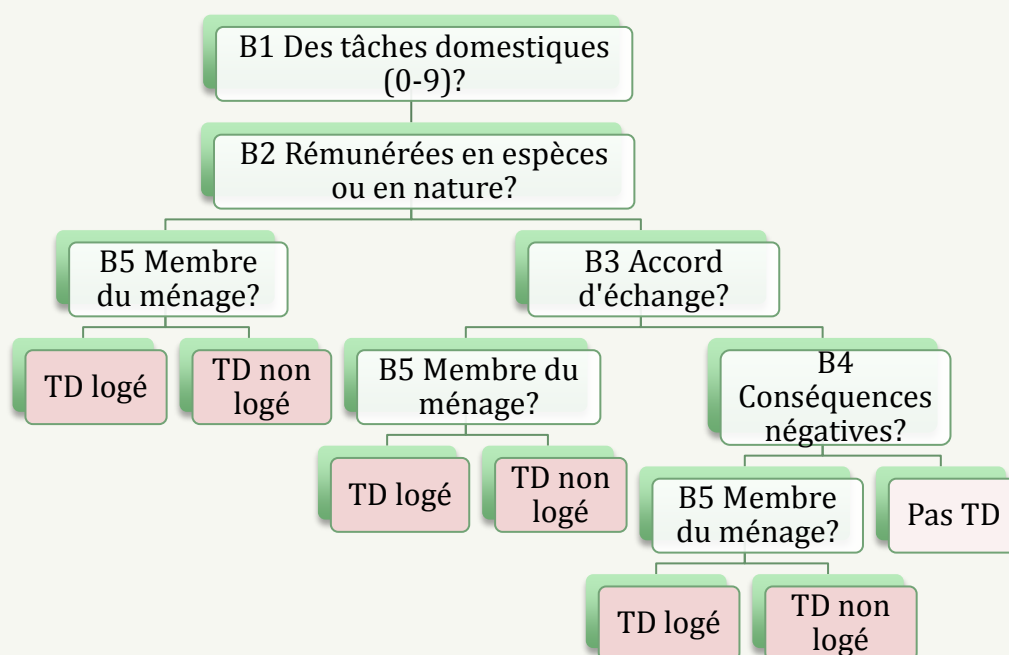
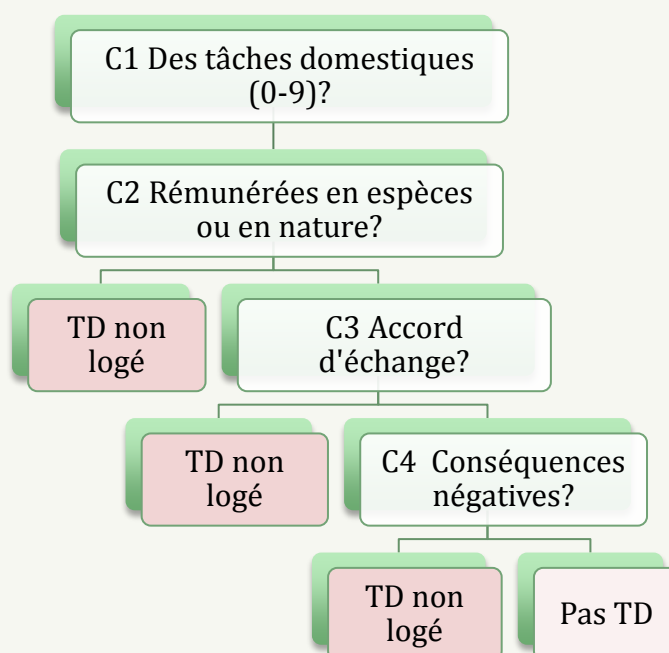


Diagramme 6. Identification des travailleurs domestiques (non logés chez l'employeur) sur la base de la partie C du questionnaire



En comparaison du questionnaire classique pour les enquêtes sur la population active, le questionnaire proposé a l'avantage de viser directement la mesure des travailleurs domestiques. Les travailleurs domestiques sont identifiés et l'existence d'une relation de travail est établie sur la base des réponses à des questions spécialement conçues. Ainsi, en principe, il devrait donner lieu à un nombre d'erreurs plus faible que dans le cas du questionnaire général sur la population active. Par ailleurs, avec le questionnaire proposé, la question de l'emploi principal et de l'emploi secondaire ne se pose pas car les questions ne sont pas formulées dans ces termes. La question de l'âge minimum ne se pose pas non plus car toute personne accomplissant des tâches domestiques est couverte par le questionnaire.

Toutefois, le principal inconvénient du questionnaire proposé est qu'il ne permet pas de recueillir des données sur les autres catégories de travailleurs et donc de comparer les caractéristiques de l'emploi et les conditions de travail des travailleurs domestiques avec celles des autres catégories de travailleurs. Un autre inconvénient est la difficulté de maintenir la comparabilité entre les données concernant les travailleurs domestiques tirées de l'enquête et celles qui sont obtenues à partir d'autres enquêtes sur les ménages qui font appel à des questionnaires classiques sur la population active.

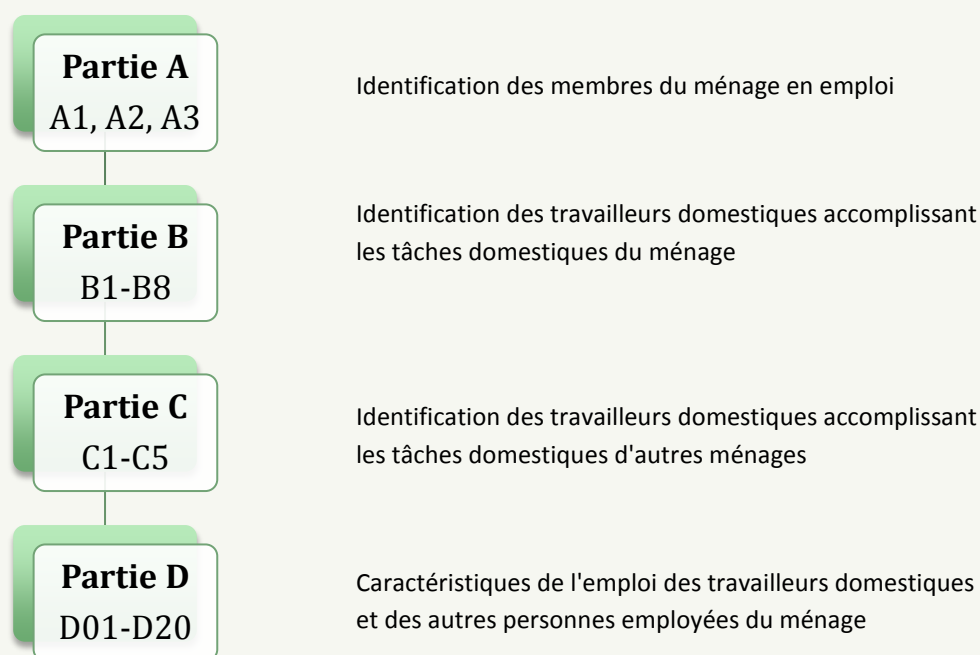
• COMBINAISON DES CONCEPTIONS DES QUESTIONNAIRES

Les deux approches de l'élaboration des questionnaires peuvent être conjuguées pour élaborer un questionnaire hybride qui tire parti des avantages de chaque approche sans subir leurs inconvénients. Une formule proposée figure dans le diagramme 7 ci-dessous.

Il est composé de quatre parties. La partie A vise à identifier les membres du ménage employés en utilisant les questions classiques sur la population active A1, A2 et A3, déjà exposées. La partie B couvre huit questions, B1 à B8, et vise à identifier les travailleurs domestiques qui accomplissent les tâches domestiques du ménage et la partie C, qui comprend cinq questions, C1 à C5, vise à identifier les travailleurs domestiques qui accomplissent les tâches domestiques d'autres ménages. Certains travailleurs domestiques peuvent être identifiés dans la partie B et dans la partie C.

Enfin, la partie D, qui comprend une vingtaine de questions, D01 à D20, vise à recueillir des données concernant les caractéristiques de l'emploi des travailleurs domestiques et des autres personnes employées du ménage. Une partie additionnelle, la partie E, peut être envisagée pour consigner les caractéristiques socioéconomiques du ménage, telles que le type d'habitation et le revenu du ménage.

Dans la pratique, les diverses parties du questionnaire devraient être précédées d'un registre du ménage répertoriant tous les membres du ménage ainsi que les caractéristiques socioéconomiques essentielles de chaque membre, y compris la relation avec la personne de référence du ménage, le sexe, la date de naissance ou l'âge en années révolues, la situation matrimoniale et le niveau d'études, le lieu de naissance et la nationalité. Sur la page de couverture du questionnaire devraient figurer l'adresse, l'identification de l'enquête et les codes géographiques du ménage ainsi que la date et la durée de l'entretien et le résultat de la première visite et des éventuelles visites ultérieures.

Diagramme 7. Conception mixte des questionnaires

D01	Occupation dans l'emploi principal	D11	Occupation dans l'emploi secondaire
D02	Branche d'activité économique	D12	Branche d'activité économique
D03	Situation dans l'emploi	D13	Situation dans l'emploi
D04	Païement de la sécurité sociale par l'employeur	D14	Païement de la sécurité sociale par l'employeur
D05	Congé annuel rémunéré	D15	Congé annuel rémunéré
D06	Congé de maladie rémunéré	D16	Congé de maladie rémunéré
D07	Heures effectivement travaillées la semaine précédente	D17	Heures effectivement travaillées la semaine précédente
D08	Heures hebdomadaires habituellement travaillées	D18	Heures hebdomadaires habituellement travaillées
D09	Salaire et traitement mensuel	D19	Salaire et traitement mensuel
D10	Toute autre activité économique la semaine précédente	D20	À la recherche d'un/disponible pour un autre travail

Il est utile d'inclure aussi sur la page de couverture un texte sur le but de l'enquête et la confidentialité des données recueillies que l'enquêteur aura pour instruction de lire intégralement lorsqu'il prendra contact avec le ménage. Un projet de texte figure ci-après:

Je m'appelle ____ du Bureau national de statistique. Nous procédons à une enquête sur les travailleurs domestiques en vue d'améliorer leurs conditions de travail et de faire de notre pays un meilleur endroit pour vivre et travailler. Votre ménage a été sélectionné aléatoirement pour cette enquête même s'il ne comporte pas de travailleur domestique. L'entretien devrait durer environ 30 minutes (moins d'une heure). Je tiens à vous assurer que les renseignements seront strictement confidentiels et ne seront utilisés que par le bureau à des fins statistiques. J'espère que vous accepterez de participer à cette enquête.

Les lignes directrices exposées ici devraient aider à élaborer un questionnaire sur les travailleurs domestiques. Le questionnaire lui-même devrait être finalisé en tenant compte des objectifs des mesures et des circonstances nationales et testé sur le terrain dans le cadre d'une enquête pilote. En particulier, l'enchaînement des questions, notamment le passage d'une partie à une autre, devrait être réexaminé pour s'assurer qu'aucune charge de réponse supplémentaire n'est imposée au ménage figurant dans l'échantillon et que les travailleurs domestiques et les autres catégories de travailleurs peuvent être correctement identifiés dans le traitement des données.

5. PLAN DE SONDAGE

Les travailleurs domestiques présentent certaines particularités qui influent sur le plan de sondage des enquêtes. Ils ne se répartissent pas uniformément dans tout le pays, sont généralement plus concentrés dans les zones urbaines et les grandes villes que dans les zones rurales et les petites villes. Par ailleurs, dans la plupart des pays, il y a beaucoup de travailleurs domestiques qui accomplissent des tâches domestiques pour le compte de plus d'un ménage. Il faut donc tenir compte des bases multiples de leur sélection dans un échantillon probabiliste de ménages. Ces questions particulières ainsi que d'autres questions générales concernant l'échantillonnage sont examinées dans la présente section.

• TIRAGE À PLUSIEURS DEGRÉS

Prenons une enquête sur les ménages visant à estimer le nombre total de travailleurs domestiques. Un échantillon probabiliste de ménages est tiré et des renseignements sont obtenus sur les membres de chaque ménage qui sont des travailleurs domestiques, ainsi que sur les autres personnes qui ne sont pas membres du ménage et qui sont employées comme travailleurs domestiques pour le compte du ménage.

Dans un échantillonnage classique, l'estimation du nombre total de travailleurs domestiques ne procéderait que des renseignements concernant les membres des ménages constituant l'échantillon.¹⁴ Mais cette procédure ne permettrait pas d'utiliser tous les renseignements tirés de l'enquête et aurait pour effet de réduire la taille réelle de l'échantillon de l'enquête. Il serait plus judicieux d'utiliser les renseignements concernant aussi bien les membres des ménages constituant l'échantillon que les membres d'autres ménages. Mais cela nécessite beaucoup de soin dans la conception de la sélection de l'échantillon et l'estimation des résultats.

À titre d'illustration, prenons l'exemple numérique ci-après. Le pays consiste en une population de 6 ménages (population A) et une population de 5 travailleurs domestiques (population B), liées entre elles de la manière suivante:

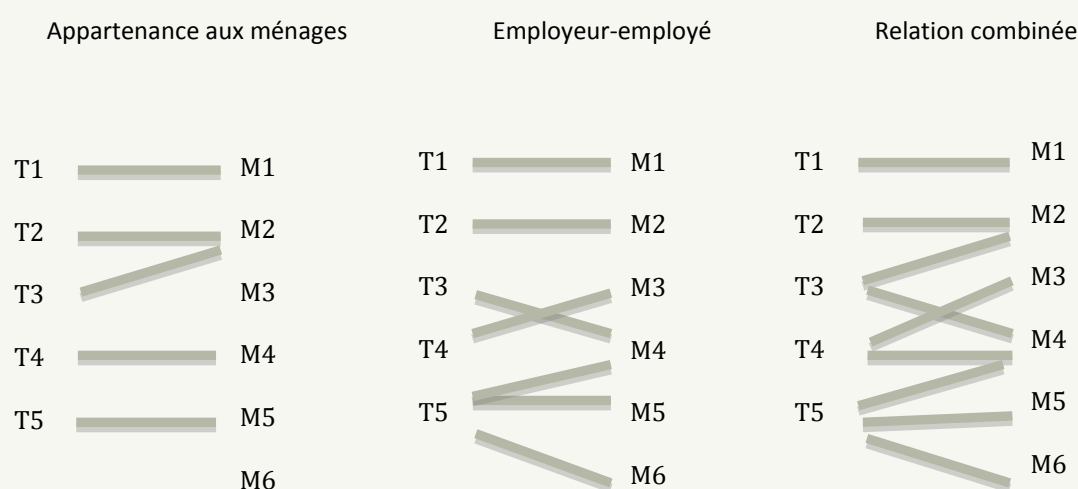
- Le travailleur domestique 1 vit et travaille comme travailleur domestique dans le ménage 1, et ne travaille pas comme travailleur domestique dans un autre ménage
- Le travailleur domestique 2 vit et travaille comme travailleur domestique dans le ménage 2, et ne travaille pas comme travailleur domestique dans un autre ménage
- Le travailleur domestique 3 vit dans le ménage 2, mais travaille comme travailleur domestique dans le ménage 4

¹⁴ Dans un échantillonnage classique, il serait erroné d'utiliser les renseignements concernant les non-membres des ménages constituant l'échantillon et d'extrapoler les résultats à l'aide de facteurs de pondération ordinaires. Cela amènerait à surdénumérer les non-membres car les possibilités qu'ils soient sélectionnés dans l'échantillon sont multiples.

- Le travailleur domestique 4 vit et travaille comme travailleur domestique dans le ménage 4, et travaille aussi comme travailleur domestique dans le ménage 3
- Le travailleur domestique 5 vit dans le ménage 5 et travaille comme travailleur domestique dans les ménages 4 et 6, mais dans son propre ménage

Le diagramme 8 montre l'appartenance aux ménages et les relations employeur-employé entre les ménages et les travailleurs domestiques de cet exemple. La relation combinée figure sur le panneau de droite. D'après cette relation combinée, un ménage est lié à un travailleur domestique si ce dernier est membre du ménage ou est engagé comme travailleur domestique dans ce ménage ou s'il est dans l'un et l'autre cas à la fois.

Diagramme 8. Relations entre les ménages (M) et les travailleurs domestiques (T)



Si l'on prend le panneau de gauche, on peut observer que les ménages 1, 4 et 5 ont chacun un travailleur domestique parmi leurs membres, tandis que le ménage 2 en compte deux parmi ses membres. Les ménages 3 et 6 n'ont pas de travailleur domestique parmi leurs membres. Le panneau de droite montre que les travailleurs domestiques 1 et 2 travaillent comme travailleurs domestiques dans les ménages 1 et 2, respectivement. Mais le travailleur domestique 3 travaille comme travailleur domestique dans deux ménages, le 2 et le 4. Le travailleur domestique 5 a une triple relation en tant que travailleur domestique, dans les ménages 4, 5 et 6.

En général, les relations susceptibles d'exister entre la population A de l'échantillon et la population B ciblée peuvent être représentées par une matrice de lien de dimension N_A par N_B , N_A étant la taille de la population A et N_B celle de la population B. Les matrices de lien représentant l'appartenance aux ménages Θ^1_{AB} , la relation employeur-employé Θ^2_{AB} , et la relation combinée Θ^c_{AB} de l'exemple sur les travailleurs domestiques figurent respectivement ci-dessous:

$$\Theta_{AB}^1 = \begin{bmatrix} 1 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 1 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 1 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0 \end{bmatrix} \quad \Theta_{AB}^2 = \begin{bmatrix} 1 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 1 & 1 & 1 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 1 \end{bmatrix} \quad \Theta_{AB}^c = \begin{bmatrix} 1 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 1 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 1 & 1 & 1 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 1 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 1 \end{bmatrix}$$

Si l'on examine les colonnes de la matrice de lien sur la droite, on voit que les travailleurs domestiques 1 et 2 ne peuvent chacun être sélectionnés qu'une seule fois, si respectivement les ménages 1 et 2 sont sélectionnés dans l'échantillon. Le travailleur domestique 3 a deux possibilités d'être sélectionné, soit si le ménage 2 est sélectionné, soit si c'est le ménage 4. Et, finalement, le travailleur domestique 5 a trois possibilités d'être sélectionné, par l'intermédiaire du ménage 4, du 5 ou du 6.

Pour tenir compte de ces bases multiples de l'échantillonnage, il est possible de normaliser les matrices de lien de façon que le total de chaque colonne soit égal à un, comme indiqué ci-dessous:

$$\tilde{\Theta}_{AB}^1 = \begin{bmatrix} 1 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 1 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 1 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0 \end{bmatrix} \quad \tilde{\Theta}_{AB}^2 = \begin{bmatrix} 1 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0.5 & 0 \\ 0 & 0 & 1 & 0.5 & 0.5 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0.5 \end{bmatrix} \quad \tilde{\Theta}_{AB}^c = \begin{bmatrix} 1 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0.5 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0.5 & 0 \\ 0 & 0 & 0.5 & 0.5 & 0.33 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0.33 \\ 0 & 0 & 0 & 0 & 0.33 \end{bmatrix}$$

Les éléments de la matrice de lien normalisée permettent d'ajuster les poids de l'échantillonnage pour extrapoler les observations tirées de l'échantillon aux populations globales. Le facteur d'ajustement, également dénommé ratio de multiplicité, peut être calculé à l'aide des seules observations tirées de l'échantillon en appliquant la méthode du partage des poids.¹⁵ En partant d'hypothèses simplifiées, le poids dans l'échantillonnage d'un travailleur domestique i faisant partie de l'échantillon peut être ajusté par le facteur suivant:

$$\tilde{\theta}_i^B = \frac{\text{Nombre de ménages composant l'échantillon dans lesquels le travailleur domestique vit/travaille}}{\text{Nombre total de ménages dans lesquels il vit/travaille}}$$

le dénominateur étant le nombre total de ménages dans lequel le travailleur domestique i vit ou est engagé comme travailleur domestique (obtenu à partir des questions B8 et C5 du questionnaire), et le numérateur étant le nombre correspondant dans l'échantillon, souvent dans la pratique égal à un.

¹⁵ Deville, Jean-Claude et Lavallée, Pierre, "Indirect Sampling: The Foundations of the Generalized Weight Share Method," *Survey Methodology*, vol. 32, n° 2, décembre 2006, pages 165 à 176.

• TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Les ménages qui comportent des travailleurs domestiques sont relativement rares. Il faut exploiter au maximum les renseignements disponibles et augmenter dans la mesure du possible la taille effective de l'échantillon. Le tirage à plusieurs degrés déjà présenté est l'une des façons de faire. Il y a d'autres méthodes comme le suréchantillonnage stratifié et l'échantillonnage adaptatif en grappes décrits aux chapitres 6 et 9 de la publication récente du BIT intitulée *Sampling elusive populations*.¹⁶

Dans le cas présent, la taille de l'échantillon requise est calculée pour un échantillonnage en grappes à plusieurs degrés pour une enquête générale sur les travailleurs domestiques.¹⁷ Trois tailles d'échantillon possibles sont calculées en fonction du niveau de précision requis pour les estimations finales. Deux domaines sont envisagés: les zones urbaines et les zones rurales. Les ménages pourvus de travailleurs domestiques sont principalement concentrés dans les zones urbaines, tandis que les ménages qui fournissent des travailleurs domestiques sont relativement concentrés dans les zones rurales. Les domaines sont les catégories de la population pour lesquelles on souhaite avoir des estimations indépendantes.

Pour chaque domaine, la taille de l'échantillon requise dans le cadre d'un échantillonnage aléatoire simple avec réponse complète est déterminée par l'expression suivante:

$$n = z_{\alpha/2}^2 \frac{p \times (1 - p)}{d^2}$$

dans laquelle $z_{\alpha/2}$ est la valeur de l'écart aléatoire normal standard correspondant à la probabilité $\alpha/2$, p est la fraction à estimer (la proportion de travailleurs domestiques dans le domaine) et d est la marge d'erreur admise de l'estimation. Dans le cas présent, nous fixons α à 0,05 ce qui correspond à $z_{\alpha/2}=1,96$, et nous prenons en considération la valeur la plus prudente de p ($p=0,5$), et trois niveaux différents d'erreurs d'échantillonnage, $d=0,03$, $d=0,04$ et $d=0,05$. Les tailles de l'échantillon obtenues pour chaque domaine sont 1067, 600 et 384, respectivement. Les résultats correspondants pour les deux domaines sont 2134, 1200 et 768 ménages.

Ces tailles d'échantillon requises devraient être ajustées pour tenir compte de la possibilité de ménages non-répondants et du fait que le plan de sondage n'est pas celle d'un échantillon aléatoire simple. Compte tenu d'un taux de non-réponse de 5% et d'un effet lié à la conception de 1,7 en raison de la corrélation à l'intérieur des secteurs de dénombrement, les tailles d'échantillon requises ajustées pour les trois niveaux d'erreurs d'échantillonnage sont présentées ci-dessous:

¹⁶ Verma, Vijay, *Sampling elusive populations: Applications to studies of child labour*, Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), BIT, Genève, 2013.

¹⁷ Verma, Vijay, *Sampling Methods*, Manual for Statistical Trainers Number 2, Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), Tokyo, édition révisée de 2002.

Diagramme 9. Tailles d'échantillon indicatives

Erreurs d'échantillonnage	Taille d'échantillon requise
3%	3820 ménages
4%	2150 ménages
5%	1370 ménages

Ces calculs sont indicatifs. Dans la pratique, le choix final de la taille d'échantillon devrait être fait en fonction du nombre réel de domaines et des valeurs particulières des paramètres en question ainsi que du budget disponible et du type d'organisation de l'enquête, y compris la capacité et l'expérience de l'organisme chargé de la mise en œuvre.

- BASE DE SONDAGE ET STRATIFICATION**

Une *base de sondage* est une représentation physique de la population à sonder. La base de sondage devrait avoir certaines propriétés de façon que les échantillons puissent être tirés au sort en fonction de la conception d'échantillonnage souhaitée. En particulier, elle devrait rendre compte de toutes les unités de la population de telle sorte que chaque unité puisse avoir une probabilité de sélection non nulle.

Une liste complète et actualisée de tous les travailleurs domestiques d'un pays constitue une base de sondage pour tirer au sort des échantillons aléatoires simples dans le cadre d'une enquête sur les travailleurs domestiques. Cependant, en règle générale une telle liste n'existe pas. Dans la pratique, il faut établir le contact avec les travailleurs domestiques par l'intermédiaire des ménages dont ils font partie, ou plus précisément en utilisant l'adresse du ménage ou bien plus généralement le secteur géographique dans lequel ils vivent ou travaillent. Une base de secteurs géographiques est appelée base aréolaire. Habituellement, une base aréolaire sera obtenue à partir du recensement de la population et du logement le plus récent ou de l'échantillon maître construit pour les grandes enquêtes nationales sur les ménages, telles que les enquêtes sur la population active ou les enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages.

Une base aréolaire est généralement un recueil de secteurs de recensement ou une combinaison de ces secteurs appelés unités primaires d'échantillonnage (UPE). Ces unités devraient couvrir totalement la population cible et ne pas comporter de chevauchements. La qualité de la base aréolaire dépend de la date plus ou moins récente à laquelle les secteurs de recensement ont été construits ou actualisés ainsi que de la quantité et de l'exactitude des renseignements auxiliaires qu'elle contient, notamment la clarté des cartes et des limites des secteurs.

Les UP sont généralement stratifiées avant la sélection de l'échantillon. Le principal objectif de la stratification est la répartition des différentes parties de la population et l'amélioration de l'efficacité de la conception au plan statistique. Dans l'idéal, les strates devraient être construites de façon à obtenir une homogénéité maximale en ce qui concerne la variable présentant un intérêt à l'intérieur des strates et une homogénéité minimale entre les strates.

Dans la pratique, la stratification est souvent mise en place à des fins administratives, par exemple pour confier certaines opérations de l'enquête à des bureaux extérieurs différents, chacun couvrant une ou plusieurs strates. Dans nombre d'enquêtes sur les ménages réalisées dans les pays en développement, les UP sont stratifiées par zones urbaines et zones rurales, ou par provinces ou autres divisions administratives du pays ou selon une combinaison des secteurs géographiques. Dans l'enquête sur les travailleurs domestiques réalisée en Zambie, les UP ont été stratifiées par grandes villes et capitales provinciales, les autres zones urbaines regroupées, et les zones rurales dans leur ensemble, constituaient le deux dernières strates.

• RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON ET SÉLECTION DES UNITÉS PRIMAIRES D'ÉCHANTILLONNAGE

La détermination du nombre de ménages à sélectionner à partir de chaque strate est souvent appelée répartition de l'échantillon. S'il existe des renseignements sur le travail domestique dans les UP de la base aréolaire, les données peuvent être utilisées pour accroître l'efficacité de la répartition et de la sélection des UP de l'échantillon. Faute de tels renseignements, les ménages composant l'échantillon sont habituellement répartis entre les strates en proportion de la population totale ou du nombre total de ménages. La répartition proportionnelle a l'avantage d'être commode et efficace et permet d'obtenir un échantillon auto-pondéré.

S'il est nécessaire de produire des estimations séparées pour les différentes strates géographiques avec un degré de précision similaire, il conviendra d'attribuer à chaque strate géographique les mêmes ménages ou des ménages similaires sans considération de sa taille. Cela signifie que les ménages composant l'échantillon devraient être répartis également entre les strates. Cependant, comme les strates peuvent être de tailles très différentes, il peut y avoir une forte contradiction entre la répartition proportionnelle et la répartition à égalité. La répartition par la racine carrée est un compromis entre les deux méthodes. Selon cette formule de répartition, le nombre de ménages composant l'échantillon attribué à chaque strate est proportionnel à la racine carrée du nombre total des ménages dans cette strate.

Le diagramme 10 ci-dessous montre le résultat des différentes méthodes de répartition fondé sur des données fictives d'une base de sondage stratifiée en 10 strates. Avec la répartition proportionnelle, les deux strates les plus petites (2 et 4) reçoivent un échantillon de 94 et 175 ménages, respectivement, et, ensemble, 7% de la taille de l'échantillon total. Avec la répartition par la racine carrée, la taille de l'échantillon attribuée à ces deux strates est de 246 et 334, et, ensemble, elles représentent 15% de la taille de l'échantillon total. Dans le cas de la répartition à égalité, chaque strate reçoit 546 ménages, soit ensemble 28,5% de la taille de l'échantillon total.

Diagramme 10. Différentes méthodes de répartition de l'échantillon entre les strates
Données fictives

Strates	Nombre total de ménages dans la base de sondage	Répartition proportionnelle	Répartition à égalité	Répartition par la racine carrée
Total	500 100	3822	3822	3822
Strate 1	86 120	658	546	649
Strate 2	12 360	94	546	246
Strate 3	24 230	185	546	344
Strate 4	22 860	175	546	334
Strate 5	102 000	780	546	706
Strate 6	174 290	1332	546	923
Strate 7	78 240	598	546	619

Le diagramme 11 montre les résultats au plan des UP pour la répartition par la racine carrée. Le nombre de ménages requis pour l'échantillon est obtenu en divisant la taille de l'échantillon par 15, quinze étant le nombre fixe de ménages à tirer au sort dans chaque UP à l'étape suivante de l'échantillonnage.

Diagramme 11. UP et ménages de l'échantillon par strates
Répartition par la racine carrée (données fictives)

Strates	Base		Échantillon	
	UPE	Ménages	UPE	Ménages
Total	3760	500 100	255	3822
Strate 1	510	86 120	43	649
Strate 2	70	12 360	16	246
Strate 3	150	24 230	23	344
Strate 4	160	22 860	22	334
Strate 5	530	102 000	47	706
Strate 6	1020	174 290	62	923
Strate 7	1320	78 240	41	619

Le diagramme 11 indique que la base de sondage contient en tout 3760 UP, chacune ayant en moyenne 133 ménages. Le diagramme montre aussi qu'à la première étape de l'échantillonnage, il faut 255 UP, 43 sur les 570 de la strate 1. 16 sur les 70 de la strate 2, et ainsi de suite.

Dans la pratique, les UP de l'échantillon sont généralement sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille (échantillonnage ppt), la taille étant mesurée au regard du nombre de ménages en fonction des renseignements disponibles dans la base. Ainsi, les grandes UP ont plus de chances d'être sélectionnées que les petites.

Il se pourrait que pour certaines très grandes UP, les probabilités calculées soient supérieures à un. En pareils cas, ces unités peuvent être automatiquement sélectionnées en tant qu'unités "auto-représentatives" ou bien elles peuvent être segmentées en plus petites unités avant l'échantillonnage ppt. Il est possible de procéder à la division des grandes unités au niveau conceptuel, sans qu'il soit nécessaire de la faire réellement.

• LISTAGE ET SÉLECTION DES MÉNAGES DE L'ÉCHANTILLON

Il faut établir une liste récente des UP avant la sélection des ménages composant l'échantillon final. Les opérations de listage sont nécessaires pour actualiser la base de sondage et tenir compte des ménages nouvellement formés et des mouvements de population qui peuvent s'être produits depuis l'élaboration de la base de sondage. Les opérations de listage sont menées à l'aide d'un formulaire de listage sur lequel toutes les habitations et tous les ménages des UP de l'échantillon sont consignés.

Le diagramme 12 montre les résultats des opérations de listage pour l'exemple fictif déjà présenté. D'après ces résultats, le nombre total de ménages répertoriés dans les UP de l'échantillon est de 39 500. Comparés au nombre de ménages correspondant dans la base pour ces UP, 38 410, les résultats du listage montrent que la population de ménages a augmenté d'environ 2,8% entre la date d'élaboration de la base de sondage et le moment présent. Les résultats montrent aussi que les trois dernières strates ont plus augmenté que la moyenne, ce qui indique un mouvement de population vers ces régions, principalement en provenance des trois premières strates où l'augmentation du nombre de ménages a été plus faible que la moyenne.

Diagramme 12. Nombre total de ménages dans les UP de l'échantillon
Listage par rapport à la base (données fictives)

Strates	UP de l'échantillon	Nombre total de ménages		Nombre de ménages de l'échantillon
		Base	Listage	
Total	255	38 410	39 500	3822
Strate 1	43	7060	7060	649
Strate 2	16	2930	2900	246
Strate 3	23	3720	3480	344
Strate 4	22	3040	3130	334
Strate 5	47	8750	9050	706
Strate 6	62	10 380	11 200	923
Strate 7	41	2530	2680	619

Après avoir établi la liste récente des UP de l'échantillon, il faut sélectionner un nombre fixe de ménages, disons 15, sur la liste des ménages de chaque UP. Si, pour une très petite UP, la liste contient moins de ménages que le nombre fixé ou bien exactement le même nombre, tous les ménages de cette UP sont inclus dans l'échantillon. Si la liste contient plus de ménages que le nombre fixé, un échantillon d'une taille égale à ce nombre fixé est tiré au sort à partir de la liste avec une probabilité égale par échantillonnage aléatoire systématique.

Au dernier stade de l'échantillonnage, tous les travailleurs domestiques des ménages composant l'échantillon sont couverts par l'enquête, y compris tout travailleur domestique dont on constate qu'il travaille dans un ménage de l'échantillon, mais sans en être membre. Afin de tenir compte de la multiplicité de la couverture des travailleurs domestiques qui travaillent dans plus d'un ménage, les facteurs de pondération utilisés pour extrapoler les résultats seront ajustés comme il conviendra, selon ce qui est exposé dans la section suivante.

Durant l'opération de listage, les ménages comportant des travailleurs domestiques peuvent être identifiés en utilisant une définition large de la notion de "travailleur domestique". Les renseignements peuvent ensuite être utilisés pour améliorer le plan de sondage au deuxième stade de l'échantillonnage, par exemple en effectuant un suréchantillonnage des ménages dans les strates à forte concentration de travailleurs domestiques, ou à un sous-échantillonnage des ménages avec travailleurs domestiques à un taux plus élevé que pour les autres ménages.

Le listage est une opération coûteuse et certains pays pourront souhaiter l'éviter. Il existe une autre procédure possible pour sélectionner les ménages composant l'échantillon, qui a été adoptée dans le cadre de l'enquête sur les travailleurs domestiques réalisée en Zambie, et qui reposait sur l'échantillonnage en marche aléatoire. Il s'agit d'une méthode d'échantillonnage largement utilisée dans les études de marché pour sélectionner les ménages (et ensuite les répondants) pour faire en sorte que les entretiens soient répartis de façon adéquate sur le secteur dans lequel travaille l'enquêteur. Cette méthode est aussi parfois utilisée dans les enquêtes nationales sur les ménages.¹⁸ Même si elle ne permet pas d'obtenir un échantillon aléatoire au sens strict, elle a l'avantage d'être facile à mettre en œuvre dans la pratique sans passer par la coûteuse opération de listage des ménages.

Elle suppose de sélectionner soigneusement les emplacements qui serviront de points de départ dans les UP, et d'établir une règle stricte de mouvements pour localiser les ménages à partir des points de départ fixés. Dans l'enquête réalisée en Zambie, la procédure s'est déroulée en trois étapes, comme suit: a) sur chaque plan d'UP de l'échantillon, on a marqué 4 points de repère sélectionnés au hasard et situés à une distance raisonnablement éloignée les uns des autres; b) chacun des deux enquêteurs travaillant sur l'UP considérée s'est vu attribuer deux points de repère; et c) chaque enquêteur a commencé aux points de repère attribués, un point de repère par jour, en suivant les instructions concernant la marche aléatoire pour interroger cinq ou six ménages par jour.

¹⁸ *Division de statistique des Nations Unies, Sampling Strategies, Anthony G. Turner, Expert Group Meeting on the Draft Handbook on Designing of Household Sample Surveys, 3-5 décembre 2003, ESA/STAT/AC.93/2, Nations Unies, New York, 3 novembre 2003 (section 2.1.2.2).*

http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/Sampling_1203/docs/no_2.pdf

Hoffmeyer-Zlotnik, "New Sampling Designs and the Quality of Data," *Developments in Applied Statistics*, 2003.

<http://www.stat-d.si/mz/mz19/hoff.pdf>

• CALCUL DES COEFFICIENTS D'EXTRAPOLATION

Pour obtenir des estimations des agrégats de population, les résultats de l'échantillon sont extrapolés à l'aide de coefficients de pondération. Ceux-ci sont calculés en fonction du plan de sondage et des taux de réponse. Le plan de sondage détermine la probabilité de sélection de chaque unité, en principe, une valeur non nulle connue entre 0 et 1. Les taux de réponse sont obtenus à partir des renseignements figurant sur la page de couverture du questionnaire après que l'enquêteur s'est rendu dans les ménages de l'échantillon: entretien terminé, entretien partiellement terminé, absent, refus, vide/démoli, non visé par l'enquête (boutique, atelier, bureau,...) et autres renseignements.

En langage mathématique, les coefficients d'extrapolation sont donnés par la formule suivante:

$$\text{CoefficientD' Extrapolation} = \frac{\text{CoefficientDeBase}}{\text{TauxDeRéponse}}$$

dans laquelle le coefficient de base du numérateur et le taux de réponse du dénominateur sont donnés respectivement par:

$$\text{Coefficient de base} = \frac{\text{Nombre de ménages répertoriés}}{\text{Nombre de ménages sélectionnés} \times \text{Sélection aléatoire}}$$

Et

$$\text{TauxdeRéponse} = \frac{\text{Complété} + \text{PartiellementComplété}}{\text{NombreDeMénagesSélectionnés}}$$

Le nombre de ménages répertoriés est obtenu à partir du formulaire de listage et le nombre de ménages sélectionnés est le rendement de l'échantillon, c'est-à-dire le nombre fixe de ménages sélectionnés dans chaque secteur de recensement, 15 dans l'exemple fictif déjà décrit. Enfin, la probabilité de sélection de l'UP est donnée par la formule suivante:

$$\text{SélectionAléatoire} = n \frac{X_i}{\sum_{j \in s} X_j}$$

dans laquelle s représente les UP de l'échantillon, n est le nombre d'UP dans la strate, X_i est le nombre de ménages de l'UP i selon la base de sondage, et $\sum_j X_j$ est le nombre total de ménages des UP de la strate considérée. Les UP auto-représentatives ont une probabilité de sélection de 1.

Il faut encore ajuster les coefficients d'extrapolation définis ci-dessus pour tenir compte du tirage à plusieurs degrés des travailleurs domestiques qui travaillent pour le compte de plusieurs ménages. Le coefficient d'extrapolation ajusté pour chaque personne de l'échantillon, qu'il s'agisse d'un travailleur domestique ou non, est donné par la formule suivante:

$$\text{CoefficientD' ExtrapolationAjusté} = \frac{\text{CoefficientD' Extrapolation}}{\tilde{\theta}_i^B}$$

dans laquelle le facteur d'ajustement simplifié dans le dénominateur a été calculé précédemment. En ce qui concerne les personnes de l'échantillon qui ne sont pas des travailleurs domestiques, le facteur d'ajustement est de 1 et le coefficient d'extrapolation ajusté est le même que le coefficient d'extrapolation initial.

Enfin, s'il est possible d'obtenir auprès de sources indépendantes des valeurs d'agrégats fiables concernant les variables auxiliaires telles que la population totale de sexe masculin et la population totale de sexe féminin, les coefficients d'extrapolation sont généralement encore ajustés pour tenir compte des résultats connus pour ces variables. Ce processus d'ajustement est appelé étalonnage. L'étalonnage désigne l'utilisation de coefficients de telle sorte que lorsqu'on les applique aux variables auxiliaires, on obtient des estimations exactement égales aux chiffres de population connus pour ces variables auxiliaires.

Supposons que pour chaque élément de population k , il y ait un vecteur J de variables auxiliaires x_k avec les valeurs $x_k = (x_{k1}, \dots, x_{kj}, \dots, x_{kj})'$. Le chiffre de population correspondant est donné par le vecteur connu $t_x = \sum_{k \in U} x_k$. Si l'on applique les coefficients d'extrapolation d_k aux valeurs de l'échantillon des variables auxiliaires, on obtient

$$t_{x\pi} = \sum_{k \in S} x_k / \pi_k = \sum_{k \in S} d_k x_k.$$

qui peut différer des valeurs de population connues t_x .

Dewille et Särndal (1992)¹⁹ ont montré que les coefficients d'extrapolation pouvaient être ajustés en réduisant au minimum l'écart moyen attendu entre les coefficients ajustés (w_k) et les coefficients initiaux (d_k) pour obtenir les coefficients ajustés ci-après qui correspondent aux chiffres de population connus des variables auxiliaires

$$w_k = d_k (1 + q_k x_k' \lambda)$$

¹⁹ Särndal, Carl-Erik, et Jean-Claude Dewille, "Calibration Estimators in Survey Sampling," *Journal of the American Statistical Association*, juin 1992, vol. 87, n° 48, pages 376 à 382.

lorsque

$$\lambda = T_s^{-1}(t_x - t_{x\pi}) \text{ et } T_s = \sum_s d_k q_k x_k \cdot x_k'.$$

les paramètres q_k étant généralement fixés à un ($q_k=1$).

6. OPÉRATIONS DES ENQUÊTES

Les opérations des enquêtes comportent de nombreuses étapes, notamment le travail sur le terrain, le traitement des données, l'évaluation de la qualité des données et la présentation des résultats sous forme de tableaux. Ces questions sont traitées dans la plupart des manuels sur la conception et la mise en œuvre des enquêtes sur les ménages.²⁰ Ici, l'examen de chacune de ces questions est limité à certains aspects particulièrement pertinents pour les enquêtes sur les travailleurs domestiques en tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre des enquêtes réalisées en Tanzanie et en Zambie.

• OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN

Avant d'établir la version finale du questionnaire, il a été jugé particulièrement utile de procéder à des entretiens fictifs et à des essais sur le terrain dans le cadre de l'enquête pilote. Les entretiens fictifs peuvent se dérouler dans le bureau avec quelques membres du personnel local jouant le rôle des enquêteurs et d'autres celui des répondants, de préférence en utilisant les langues locales. Les essais peuvent porter sur trois situations particulières:

- un foyer de milieu urbain où est hébergé un parent qui accomplit un grand nombre de tâches domestiques du ménage;
- un foyer de milieu urbain dans lequel deux ou plus de deux travailleurs domestiques accomplissent différentes tâches du ménage sur différents jours de la semaine; et
- un foyer de milieu rural dans lequel une personne part travailler comme travailleur domestique les jours de la semaine pour le compte d'une famille habitant à proximité et une autre rentre le week-end de son travail comme travailleur domestique dans une famille habitant dans une ville voisine.

En outre, il est possible de procéder à des essais sur le terrain en situation réelle avec entre une cinquantaine et une centaine de ménages sélectionnés de manière appropriée en milieu urbain et en milieu rural. Les essais du questionnaire sur le terrain pourraient aussi être l'occasion de chronométrer les entretiens pour avoir des informations sur leur durée et sur le meilleur moment de la journée pour les visites. Les enquêtes réalisées en Tanzanie et en Zambie se sont principalement déroulées en soirée, quand les membres des ménages étaient le plus susceptibles d'être chez eux. La durée moyenne des entretiens était de 18 minutes en Tanzanie et de 60 minutes en Zambie.

Les opérations sur le terrain pour l'enquête proprement dite ont été réalisées en équipes. En Tanzanie, il y avait trois équipes, chacune composée de 4 enquêteurs, d'un superviseur et d'un chauffeur. En Zambie, il y avait deux équipes, chacune composée de 4 enquêteurs, d'un superviseur et d'un chauffeur.

²⁰ Division de statistique des Nations Unies, *Household Sample Surveys in Developing and Transition Countries*, Studies in Methods Series F No. 96, ST/ESA/STAT/SER.F/96, Nations Unies, New York 2005.

• TRAITEMENT DES DONNÉES

Le traitement des données comprend le développement des systèmes, la programmation, le codage, le contrôle rédactionnel, la présentation sous forme de tableaux, ainsi que la consignation et l'archivage des données. En l'occurrence, certains aspects particulièrement pertinents dans le cas des enquêtes sur les travailleurs domestiques sont analysés, notamment la saisie des données, le codage, le contrôle rédactionnel et l'enrichissement des fichiers de données avec des variables dérivées et des coefficients d'échantillonnage, et la présentation sous forme de tableaux.

La saisie des données devrait comprendre la saisie des renseignements figurant sur la page de couverture du questionnaire. Les données concernant le résultat de l'entretien (questionnaire entièrement rempli, partiellement rempli, refus, absent, habitation vide, adresse située hors du champ de l'enquête, etc.) sont nécessaires pour évaluer le taux de réponse et calculer les coefficients d'extrapolation.

Dans le cadre de la saisie des données, il convient d'harmoniser le traitement des valeurs manquantes. Présentées sous la forme de "pas de réponse", "ne sais pas", "sans objet", ou "en blanc", elles peuvent avoir des sens différents et devraient être consignées différemment en vue d'un traitement complémentaire des données.

Le codage de la profession et celui de la branche d'activité économique constituent les principales opérations de codage des enquêtes sur les travailleurs domestiques. Elles peuvent donner lieu à des erreurs.²¹ La profession devrait être codée selon la classification nationale type des professions pour assurer la comparabilité avec les autres données relatives aux professions du pays. S'il n'existe pas de classification nationale, le codage peut être fait sur la base de la dernière version de la Classification internationale type des professions (CITP-08). Il est recommandé de procéder au codage au niveau de détail le plus bas que permettent les renseignements figurant dans le questionnaire, en général au niveau des codes à 4 chiffres de la CITP-08. Cette recommandation est particulièrement importante dans le cas des enquêtes sur les travailleurs domestiques car le type de travail exécuté par les travailleurs domestiques ne peut être déterminé qu'aux niveaux détaillés de la classification, comme indiqué dans les exemples précédemment donnés dans le diagramme 1.

Des recommandations similaires sont valables en ce qui concerne le codage de la branche d'activité économique. Celle des travailleurs domestiques selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.4) est "Activités des ménages privés employant du personnel domestique" correspondant au code 9700 (et au code 9500 dans la CITI Rev. 3.1).

Le contrôle rédactionnel est généralement effectué non seulement au stade du traitement des données, mais lors de quasiment n'importe quelle phase de la collecte ou de l'analyse des données. Cela va d'activités habituelles comme la correction des erreurs typographiques ou des saisies informatiques faites

²¹ Lyberg, Lars, "Coding of occupation and industry: Some experiences from Statistics Sweden," *Bulletin des statistiques du travail*, OIT, Genève, 1982-3.

par les enquêteurs sur le terrain qui n'entrent pas dans le champ de l'enquête jusqu'aux vérifications statistiques complexes faites par les ordinateurs pour identifier les blocs de données agrégées mal conçus. Mais dans tous les cas, l'objectif est le même: identifier et corriger le plus grand nombre d'erreurs possible. Les procédures les plus courantes pour le remaniement automatique des réponses aux enquêtes reposent sur la méthode Fellegi-Holt.²²

Il convient d'éliminer les non-réponses et les blancs concernant les variables démographiques essentielles telles que le sexe et l'âge et de les imputer correctement. Il faut passer en revue les incohérences entre les principales questions et les résoudre dans toute la mesure du possible. Par exemple, toute personne identifiée comme travailleur domestique devrait être consignée avec le code 9700 (CITI Rev. 4) ou 9500 (CITI Rev. 3.1) pour la branche d'activité économique ou l'emploi principal ou secondaire. Par ailleurs, la situation dans l'emploi pour cet emploi devrait être "salarié". En outre, les codes des professions devraient être compatibles avec les tâches indiquées aux questions B1 et C1.

Après la saisie des données, le codage et le contrôle rédactionnel, il faut enrichir le fichier de données en saisissant les variables dérivées et les coefficients d'échantillonnage. Dans une enquête sur les travailleurs domestiques, chaque fiche du dossier principal correspond à une personne composant l'échantillon. Au sens large, elle a une structure semblable au diagramme suivant:

Diagramme 13. Fiches individuelles: structure des fichiers de données

Données d'identification	Réponses au questionnaire	Variables dérivées	Coefficient d'échantillonnage
(1)	(2)	(3)	(4)

La partie (1) contient des données uniquement pour l'identification de l'individu faisant partie de l'échantillon (données géographiques, numéro d'UPE, numéro de série du ménage, numéro de série de la personne, ...). La partie (2) contient les réponses au questionnaire, y compris les blancs pour les éléments du questionnaire qui ne s'appliquent pas à la personne en question. Les parties (1) et (2) sont remplies dans le cadre de la saisie des données.

²² Fellegi, I.P., Holt, D, "A systematic approach to automatic edit and imputation," *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 71, 1976, pages 17 à 35.

Les parties (3) et (4) sont ensuite remplies dans le cadre du traitement complémentaire des données. Les éléments de la partie (3) sont dérivés à partir des renseignements figurant dans la partie (2). Les variables dérivées s'entendent de celles qui sont dérivées de la combinaison des réponses de l'enquête. Les principales variables dérivées dans une enquête sur les travailleurs domestiques sont:

- a. Le statut de travailleur domestique
- b. Le statut de travailleur domestique logé, ou non logé, chez l'employeur
- c. Le statut de ménage employant un/des travailleur(s) domestique(s)

La première variable dérivée est définie ci-dessous:

$$\text{Statut de travailleur domestique} = \begin{cases} 1 & \text{Si la fiche mentionne un travailleur domestique, sur la base d'une} \\ & \text{combinaison de réponses au questionnaire} \\ 2 & \text{Autre} \end{cases}$$

La deuxième variable dérivée peut être définie sur la base des diagrammes 5 et 6 comme suit:

$$\text{Travailleur domestique logé/non logé} = \begin{cases} 1 & \text{Travailleur domestique logé} \\ 2 & \text{Autre} \\ \text{blanc} & \end{cases}$$

La dernière variable identifiant un ménage employant des travailleurs domestiques est une variable dérivée à ajouter dans le fichier des données concernant les ménages où chaque fiche correspond à un ménage faisant partie de l'échantillon.

$$\text{Statut de ménage avec travailleur domestique} = \begin{cases} 1 & \text{Si le ménage emploie un ou plusieurs} \\ & \text{travailleurs domestiques} \\ 2 & \text{Autre} \end{cases}$$

Une autre variable dérivée peut être définie en identifiant les ménages qui n'emploient que des travailleurs domestiques logés chez l'employeur, ou que des travailleurs domestiques non logés, ou bien à la fois des travailleurs domestiques logés chez l'employeur et d'autres non logés. Il est encore possible de définir d'autres variables dérivées ordinaires telles que le groupe d'âge, les catégories de profession à un chiffre, les branches d'activité économique à un chiffre, etc.

Il importe que les variables dérivées soient calculées et stockées dans le fichier des données par l'organisme de statistique chargé de l'enquête. Cela facilite la présentation des résultats sous forme de tableaux et aide aussi les utilisateurs secondaires des données à reprendre la même définition des variables essentielles de l'enquête.

Enfin, la partie (4) consiste en une colonne unique qui donne le coefficient d'échantillonnage de chaque personne faisant partie de l'échantillon dans le fichier des données. Les coefficients d'échantillonnage sont calculés par l'organisme de statistique sur la base du plan de sondage, des facteurs de multiplicité, des taux de non-réponse et d'autres données de vérification exposées à la section 5.

• PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SOUS FORME DE TABLEAUX

Il est possible de définir les résultats essentiels d'une enquête sur les travailleurs domestiques permettant des comparaisons d'un pays à l'autre en utilisant les quatre indicateurs proposés ci-après:

1. Les travailleurs domestiques en pourcentage de l'emploi total
2. Le ratio des travailleurs domestiques logés chez l'employeur par rapport à ceux qui ne le sont pas
3. Les ménages employant des travailleurs domestiques en pourcentage du nombre total de ménages
4. Le nombre moyen de travailleurs domestiques par ménage

Le premier indique la prévalence des travailleurs domestiques dans la main-d'œuvre; le deuxième, la part relative des travailleurs domestiques logés chez l'employeur par rapport aux autres; et le troisième et le quatrième, la mesure dans laquelle les ménages font appel à des travailleurs domestiques. Ces indicateurs peuvent être dérivés des trois principaux tableaux ci-dessous. S'il est courant de trouver de jeunes enfants travaillant comme travailleurs domestiques, il est possible d'ajouter un groupe d'âge supplémentaire (5-9 ans) dans le tableau 1 concernant la distribution selon le sexe et l'âge.

Tableau 1. Comparaison entre les travailleurs domestiques et les autres travailleurs salariés selon le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âge	Population salariée totale			Travailleurs domestiques			Autres travailleurs		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F
Total									
10-14 ans									
15-19 ans									
20-24 ans									
25-29 ans									
30-34 ans									
35-39 ans									
40-44 ans									
45-49 ans									
50-54 ans									
55-59 ans									
60-64 ans									
65+ ans									

Le tableau 2 concernant les travailleurs domestiques par type se compose en fait de quatre sous-tableaux, les travailleurs domestiques selon qu'ils sont logés chez l'employeur ou non, selon qu'ils ont une relation de travail rémunérée ou non, selon leur statut du point de vue de la migration et selon que leur activité est principale ou secondaire.

Tableau 2. Travailleurs domestiques par sexe et par type

Type	Total	Travailleurs domestiques	
		Hommes	Femmes
Total			
Logés chez l'employeur			
Non logés chez l'employeur			
Rémunérés (relation de travail formelle)			
Non rémunérés (relation de travail informelle)			
Migrant international			
Migrant interne			
Non-migrant			
Emploi ou activité principal(e)			
Emploi ou activité secondaire			

Dans le tableau 3, la rangée correspondant à 0 travailleur désigne les ménages qui n'emploient pas de travailleurs domestiques. Tous les tableaux proposés devraient être extrapolés à la population totale à l'aide des coefficients d'échantillonnage.

Tableau 3. Ménages par nombre et par type de travailleurs domestiques

Nombre de travailleurs domestiques	Ménages employant des travailleurs domestiques			
	Total	Uniquement travailleurs domestiques logés chez l'employeur	Uniquement travailleurs domestiques non logés chez l'employeur	Travailleurs domestiques logés chez l'employeur et travailleurs domestiques non logés
Total				
0 travailleur		-	-	-
1 travailleur				
2 travailleurs				
3 travailleurs				
4 travailleurs				
5 travailleurs				
5+ travailleurs				

Il est possible d'obtenir beaucoup d'autres tableaux statistiques à partir des résultats d'une enquête sur les travailleurs domestiques. Ici, seuls quelques tableaux essentiels ont été exposés. Le plan d'élaboration des tableaux devrait tenir compte du nombre d'observations disponibles pour chaque cellule de façon à éviter de publier des tableaux dans lesquels un grand nombre de cellules sont fondées sur un trop petit nombre d'observations. Certains pays utilisent un minimum de 30 observations par cellule à des fins de publications.

7. ENQUÊTES DE L'OIT EN TANZANIE ET EN ZAMBIE

Les résultats des enquêtes de l'OIT sur les travailleurs domestiques réalisées en Tanzanie et en Zambie sont instructifs. Ils fournissent de précieuses données sur la nature du travail domestique et les caractéristiques des travailleurs domestiques dans ces deux pays. Mais aussi, les résultats fournissent des renseignements importants sur les points forts et les points faibles des deux enquêtes.

• AMPLEUR DU TRAVAIL DOMESTIQUE

Le tableau 4 ci-après présente des données comparatives sur l'ampleur du travail domestique et sa nature en Tanzanie et en Zambie. Selon ces résultats, le nombre de travailleurs domestiques était d'environ 1 722 000 en Tanzanie et 98 000 en Zambie. Dans ces deux pays, la majorité des travailleurs domestiques sont dans les zones urbaines et vivent dans le ménage où ils travaillent.

Tableau 4. Travail domestique en Tanzanie et en Zambie

	Tanzanie		Zambie	
Nombre de travailleurs domestiques	1 722 000	3,8%	98 000	2,2%
- Urbains	1 446 000	84%	66 000	67%
- Ruraux	276 000	16%	32 000	33%
- Logés chez l'employeur	1 205 000	70%	57 000	58%
- Non logés chez l'employeur	517 000	30%	41 000	42%
- Rémunérés	1 087 000	63%	33 000	33%
- Non rémunérés	635 000	37%	65 000	67%

Source: Enquêtes de l'OIT sur les travailleurs domestiques en Tanzanie et en Zambie, 2013.

Note: Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total respectif de travailleurs dans chaque pays, à l'exception de la première ligne où le calcul des pourcentages est fait par rapport au nombre total de personnes salariées dans le pays correspondant.

Par rapport au nombre total de personnes salariées dans ces pays, la part des travailleurs domestiques était de 3,8% en Tanzanie et de 2,2% en Zambie. Selon les Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs domestiques en 2012, en moyenne les travailleurs domestiques représentaient 1,7% de la population salariée en Afrique. Une comparaison des pourcentages donnés par l'enquête (3,8% et 2,2%) et de la moyenne régionale calculée par l'OIT pour l'Afrique (1,7%) indique qu'il y a un plus grand nombre de travailleurs domestiques en Tanzanie et en Zambie que dans le reste de l'Afrique. Mais ce résultat peut aussi donner à penser que les enquêtes de l'OIT sur les travailleurs domestiques en Tanzanie et en Zambie spécialement conçues constituaient en fait un outil plus efficace pour mesurer le travail domestique que les sources générales utilisées dans le cadre des estimations mondiales et régionales de l'OIT.

S'agissant des travailleurs domestiques rémunérés et non rémunérés, les résultats de l'enquête donnent à penser qu'il y a différents cas de figure. En Tanzanie, presque les deux tiers des travailleurs domestiques (63%) sont notifiés comme étant rémunérés, tandis qu'en Zambie, le chiffre correspondant est d'un tiers (33%). La question de savoir dans quelle mesure ces nombres divergents correspondent à des différences dans la nature du travail domestique dans ces deux pays ou bien simplement à un écart dans l'ampleur des erreurs de notification dans les deux enquêtes n'est pas clairement tranchée.

Les informations obtenues par des travaux de recherche qualitatifs, notifiées ailleurs, révèlent que "certaines formes d'échange pour un travail accompli n'étaient pas considérées par le travailleur domestique comme un paiement, par exemple, a) les frais de scolarité pour permettre au travailleur de fréquenter l'école tout en effectuant un travail domestique pour le ménage, et b) la nourriture et le logement, tandis qu'ils étaient considérés comme des formes de paiement par le ménage employeur." Les autres cas où il a été considéré à tort qu'il n'y avait pas de rémunération étaient c) lorsque l'argent était donné directement à la famille du travailleur dans son village d'origine, ou d) lorsque le paiement était retardé. Il ressort de cette expérience qu'il faut améliorer les questions de l'enquête, en ce qui concerne en particulier la rémunération, en établissant une distinction entre le paiement en espèces et le paiement en nature et en intégrant les différentes formes de rémunération directement dans le questionnaire.

• PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

Le tableau 5 présente des données sur les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs domestiques en Tanzanie et en Zambie. Il montre que dans les deux pays, les travailleurs domestiques sont principalement de sexe féminin (75% en Tanzanie et 58% en Zambie), relativement jeunes (93% âgés de moins de 39 ans en Tanzanie et 74% en Zambie) et peu éduqués (70% ayant un niveau d'éducation primaire ou inférieur en Tanzanie et 55% en Zambie).

Tableau 5. Profil démographique des travailleurs domestiques en Tanzanie et en Zambie

	Tanzanie		Zambie	
Nombre de travailleurs domestiques	1 722 000	100%	98 000	100%
- Hommes	431 000	25%	43 000	44%
- Femmes	1 292 000	75%	55 000	56%
- 10-19 ans	775 000	45%	14 000	14%
- 20-39 ans	827 000	48%	58 000	59%
- 40-65+ ans	121 000	7%	23 000	23%
- Éducation primaire ou au-dessous	1 205 000	70%	54 000	55%
- Post-éducation primaire	517 000	30%	44 000	45%
- Célibataires	1 292 000	75%	31 000	32%
- Mariés	241 000	14%	53 000	54%
- Séparés, veufs	189 000	11%	16 000	16%

Source: Enquêtes de l'OIT sur les travailleurs domestiques en Tanzanie et en Zambie, 2013.

Cependant, les résultats font apparaître des différences significatives au plan de la situation matrimoniale des travailleurs domestiques dans les deux pays. En Tanzanie, moins d'un septième (14%) des travailleurs domestiques ont été notifiés comme étant mariés ou vivant avec un compagnon/une compagne, tandis que le pourcentage correspondant était de plus de 54% en Zambie. Il est instructif de comparer ces résultats avec ceux qui concernent les travailleurs domestiques logés chez l'employeur et ceux qui ne le sont pas, indiqués précédemment dans le tableau 4. L'analyse montre que les données relatives à la situation matrimoniale sont en fait cohérentes par rapport au fait qu'en Zambie, le pourcentage de travailleurs domestiques non logés chez l'employeur est plus important (42% contre 30% en Tanzanie). Comme on pourrait s'y attendre, les travailleurs domestiques mariés sont plus susceptibles de vivre en dehors du ménage où ils travaillent.

Les deux enquêtes de l'OIT réalisées en Tanzanie et en Zambie, premières du genre, fournissent un grand nombre d'autres renseignements à analyser pour en tirer des enseignements afin d'améliorer la conception des enquêtes futures sur les travailleurs domestiques dans d'autres pays.